inddigo

CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Énergies & Climat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Plan Climat Energie Territorial

Mission d'études et d'assistance pour l'élaboration
du Plan Climat Energie Territorial de la CCPH
Phase 2 – PCET – Rapport final

V2 – Mars 2017

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Région PAYS DE LA LOIRE

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
4, avenue Millet
44000 NANTES

Tél. : 02 40 48 99 99
Fax : 02 40 48 04 44
E-mail : nantes@inddigo.com

www.inddigo.com

afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement AFNOR CERTIFICATION

SOMMAIRE

1. Contexte climatique, énergétique et réglementaire 4

2. La démarche d'élaboration mise en oeuvre 7

3. Le profil climat-énergie du territoire 8

3.1 Bilan GES interne de la CCPH 8
3.2 Bilan énergie – GES du territoire et potentiel d'économie d'énergie 10
3.3 Potentiel en énergie renouvelable du territoire 12
3.4 Analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique 14
3.5 Les enjeux identifiés par les diagnostics 16

4. La phase de concertation 18

5. Les objectifs et le plan d'actions du PCET 20

5.1 Rappel des objectifs nationaux et régionaux 20
5.2 Objectifs climat-énergie pour le territoire de la CCPH 21
5.3 Les orientations et objectifs du PCET 23
5.4 Axe 1: Bâti et énergie 24
5.5 Axe 2: Mobilités 27
5.6 Axe 3: Développement économique et production d'énergie 29
5.7 Axe 4: Communication, mobilisation, coopération 30
5.8 Synthèse des actions validées 31
5.9 Synthèse des actions proposées 32
5.10 Synthèse des actions suspectées 33

6. Fiches actions 34

6.1 Actions validées 34
6.2 Actions proposées 53

Annexe : Liste exhaustive des propositions issues du Forum d'Avenir du 3 septembre 2015 71

Annexe : Compte-rendu des ateliers thématiques du 24 janvier 2016 77

1. CONTEXTE CLIMATIQUE, ENERGETIQUE ET REGLEMENTAIRE

Les différents rapports du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que le changement climatique est déjà engagé et qu'il se traduira à moyen et long terme par des phénomènes climatiques aggravés, un bouleversement des écosystèmes et des risques sanitaires.

La COP 21 a réaffirmé l'urgence et la nécessité d'une réelle transition énergétique pour contenir et s'adapter au réchauffement climatique afin qu'il n'affecte pas la planète de manière trop profonde voir irréversible.

Jouer son rôle en tant que collectivités locales

Les Etats ont pris des engagements mais ils ne parviendront pas à les atteindre seuls. Le rôle des acteurs non gouvernementaux a été réaffirmé lors du sommet Climate Chance qui s'est tenu à Nantes en septembre 2016.

Les collectivités locales occupent une place centrale dans les politiques énergétique et climatique :

- D'abord, elles ont la responsabilité directe sur des investissements à longue durée de vie que sont les bâtiments et les infrastructures de transport, or ces deux secteurs d'activités sont à l'origine des deux tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
- Ensuite, elles répartissent et organisent les activités sur le territoire, à travers les décisions d'urbanisme et d'aménagement, qui sont des décisions structurantes et peu réversibles.
- De plus, les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre les canicules et les inondations et soutien aux personnes les plus vulnérables).
- Enfin, les collectivités locales sont en contact direct avec les citoyens, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace.

Actuellement, l'ensemble des collectivités contribuent directement pour environ 12% aux émissions nationales de GES et agissent indirectement sur plus de 50% de celles-ci, à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique, ...

D'un point de vue opérationnel, les collectivités territoriales peuvent agir au travers de :

- Leurs compétences directes (gestion des bâtiments et équipements publics, politiques gérées en régie ou déléguées concernant les déchets, transports collectifs, distribution de l'énergie ou de l'eau, ...) ;
- Leur responsabilité légale d'organisation et de planification du territoire (SCOT, PLU(I), PDU, PLH, …) ;
- Leur capacité à générer et à animer, sur leur territoire, les politiques des différents acteurs.

De plus, les collectivités locales se trouvent en première ligne pour faire face aux impacts sanitaires et sociaux déjà inévitables du changement climatique, qui touchent les populations les plus vulnérables : les plus pauvres, les plus âgées ou les plus jeunes.

Le contexte réglementaire

D'abord démarche volontaire, les **Plans Climat Energie Territoriaux** sont devenus obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (**article 75 de la loi Grenelle 2** du 12 juillet 2010). Le PCET définit des objectifs stratégiques et opérationnels d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, un programme d'actions ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation.

L'article 188 de la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (TECV), adoptée le 17 août 2015, renforce le rôle central des EPCI à fiscalité propre. **Les EPCI sont ainsi reconnus « coordinateurs de la transition énergétique »**. L'article modifie les exigences réglementaires concernant les PCET qui deviennent des **Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**. Ces plans sont élaborés tous les 6 ans par les seuls EPCI à fiscalité propre

- avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants ;
- avant le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ils doivent définir les objectifs stratégiques et opérationnels de l'EPCI ainsi qu'un programme d'actions, en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de qualité de l'air, de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables. Le PCAET comporte également un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 précisent le contenu du PCAET et ses modalités d'élaboration et de publication.

- **La CCPH (28 000 habitants) s'est engagée dans l'élaboration de son PCET dès 2014, avant l'obligation réglementaire. Le présent PCET répond aux attentes des PCET volontaires. Il ne répond pas aux obligations de la récente réglementation sur les PCAET à laquelle la CCPH est désormais soumise.** L'évolution du PCET en PCAET devra être réalisée avant le 31 décembre 2018.

Ce que le PCET doit permettre

Se conformer aux objectifs de niveau supérieur :

Afin de contribuer à limiter la hausse des températures à 2°C par rapport à la période préindustrielle, la France s'est fixée comme **objectif national de diviser par 4 ses émissions de GES d'ici 2050** par rapport à 1990) (**Facteur** 4 - objectif inscrit dans la loi POPE du 13 juillet 2005). Par le facteur 4, elle contribuera, de façon significative, à l'objectif global planétaire. Ce niveau d'exigence est exprimé dans la loi sous la forme d'une réduction de l'intensité carbone de 3% des émissions par an.

Ces objectifs nationaux ont été précisés et déclinés à l'horizon 2020 et 2030 :

- **Objectif des « 3 fois 20 à 2020 »** :
  - réduire de 20% les émissions de GES par rapport à 1990 ;
  - améliorer de 20% l'efficacité énergétique ;
  - porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.
- **Objectifs à 2030** :
  - réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990 ;
  - réduire de 20% la consommation d'énergie finale par rapport à 2012 ;
  - porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le PCET doit s'inscrire dans les objectifs nationaux. Il doit également être compatible avec **le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) des Pays de la Loire** approuvé en 2013.

Les deux volets du PCET

A travers son Plan Climat Energie Territorial, la CCPH entend agir à la fois sur les causes et les conséquences du réchauffement climatique en tentant, d'un côté de l'atténuer, et de l'autre côté de s'y adapter.

- **L'objectif du premier volet « atténuation »** du Plan Climat Energie Territorial est de mettre en place un programme d'actions visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'énergie consommée représente plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre. Les actions permettant de réduire les consommations d'énergie sont donc primordiales. Il s'agit pour la CCPH d'agir là où elle a un impact direct (réduction des consommations d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables dans ses bâtiments, équipements…), là où elle est compétente (politique des déchets, mobilité, habitat…) et d'inciter les acteurs présents sur le territoire (habitants, professionnels, collectivités) à agir également.
- **L'objectif du second volet « adaptation »** est d'identifier les conséquences locales des effets du changement climatique (pluviométrie, canicule, mouvements de terrain….) sur le territoire afin de mettre en place des actions pour s'y adapter (urbanisme, aménagement, conception des infrastructures, habitat, aide sanitaire et sociale, agriculture…).

Les autres objectifs du PCET de la CCPH

En agissant pour le climat, les objectifs de la CCPH sont également de :

- Renforcer l'attractivité du territoire, en accompagnant les entreprises pour développer l'économie verte et les énergies renouvelables ;
- Créer une solidarité et une cohésion sociale, en luttant contre la précarité énergétique ;
- Conforter la qualité de vie des habitants, en réduisant la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire ;
- Mobiliser les élus, les acteurs et les habitants, pour démultiplier les leviers d'actions.

2. LA DEMARCHE D'ELABORATION MISE EN OEUVRE

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a engagé l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial au premier trimestre 2014.

La mise en place du Plan Climat Energie Territorial a suivi les grandes phases suivantes :

- **Une phase de diagnostic** établissant le profil climat-énergie du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers – *réalisée dans le cadre de la prestation d'AMO PCET (Inddigo)* ;
- **Une phase de concertation** avec les élus, les acteurs et les habitants – *réalisée dans le cadre de la démarche Forum d'Avenir (renouvellement de l'Agenda 21) avec un autre prestataire* ;
- **Une phase de définition des orientations et d'élaboration du plan d'actions** - *réalisée dans le cadre de la prestation d'AMO PCET (Inddigo)*.

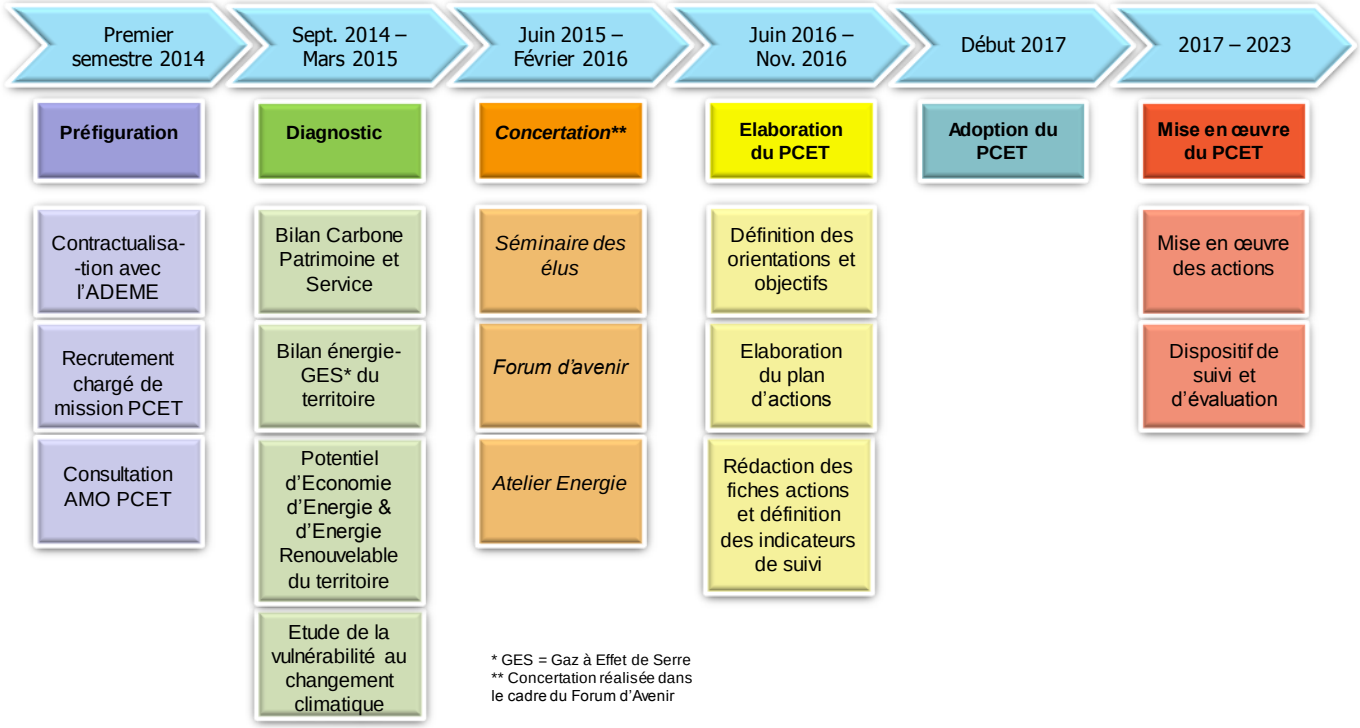

Figure 1 - Démarche d'élaboration du PCET de la CCPH – source : Inddigo

3. LE PROFIL CLIMAT-ENERGIE DU TERRITOIRE

Pour l'accompagner dans l'élaboration de son PCET, la CCPH a fait appel au bureau d'études Inddigo. Ce dernier a réalisé un diagnostic comprenant :

- Le **bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité**, basé sur la méthode Bilan Carbone® Patrimoine et Services ;
- Une analyse du **bilan énergie - gaz à effet de serre (GES) du territoire**, établi à partir de l'inventaire BASEMIS® d'Air Pays de la Loire ;
- Une **évaluation du gisement d'économie d'énergie et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire** ;
- Une **analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique**.

Ce travail a permis d'identifier les enjeux pour le territoire constituant ainsi la base de réflexion pour la suite de la démarche[1].

3.1 BILAN GES INTERNE DE LA CCPH

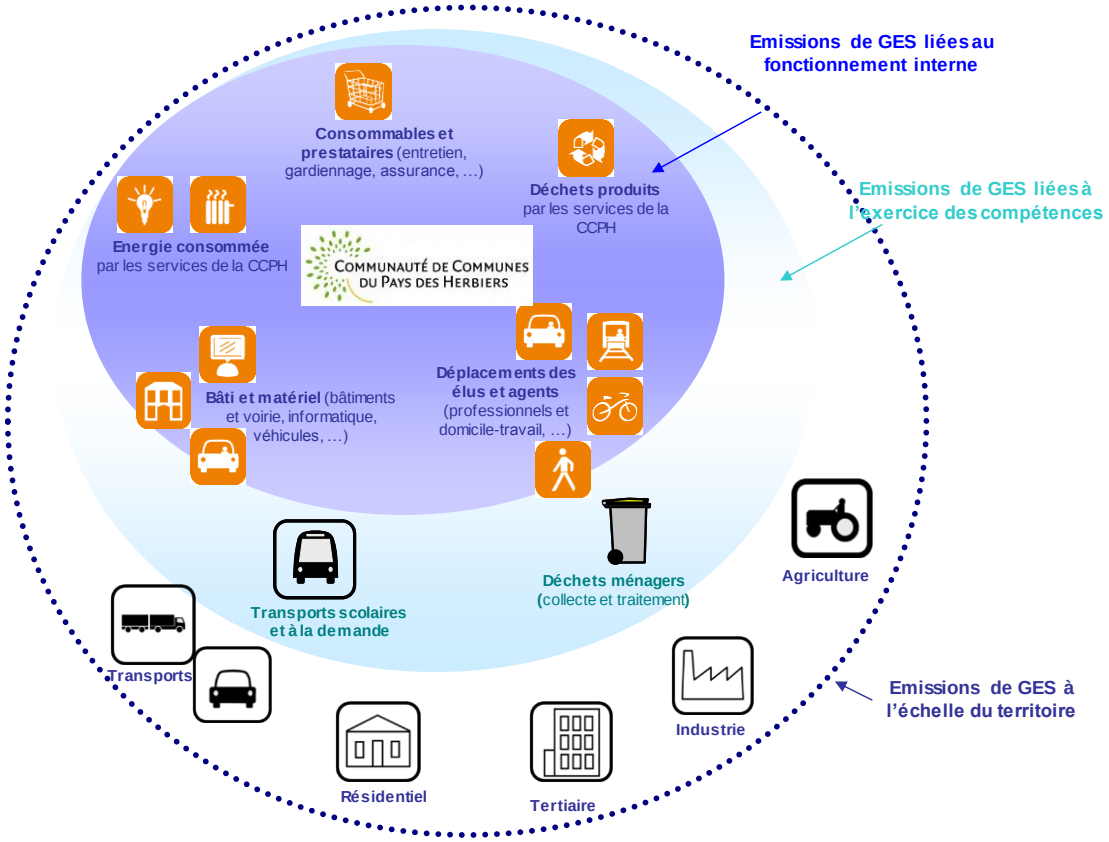

Figure 2 - Les différents périmètres étudiés pour le bilan GES du territoire et le bilan GES interne à la collectivité (fonctionnement interne et compétences) – source : Inddigo

[1] Pour plus de précisions sur les méthodologies employées pour les différents diagnostics, les hypothèses et les résultats détaillés, se reporter au rapport PCET Phase 1 – Diagnostic Energie-climat du territoire.

Comment évalue-t-on les émissions de CO_2 ?

Une mesure directe des émissions de gaz à effet de serre étant impossible, pour réaliser un bilan GES, on utilise des "facteurs d'émission" qui permettent de convertir des données d'activité (kilomètres parcourus, kWh d'électricité consommée…), en tonnes équivalent CO_2.

La tonne équivalent CO_2 (teq. CO_2) est l'unité de mesure commune aux différents gaz à effet de serre (CO_2, méthane, N_2O, …). Elle intègre le pouvoir de réchauffement de chaque gaz et leur durée de vie dans l'atmosphère.

Quelques ordres de grandeur :

Méthodologie

La CCPH a décidé de considérer l'ensemble des émissions de GES liées à l'activité des ses services pour exercer ses compétences, qu'elles prennent place à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entité : émissions directe de GES (scope 1), indirectes liées à l'énergie (scope 2) et autres émissions indirectes (scope 3). La méthode Bilan Carbone® (module Patrimoine et Services) a été utilisée.

Résultats

Le fonctionnement de la CCPH et l'exercice de ses compétences génèrent environ **5 100 tonnes équivalent CO_2** (**année 2013**). Cela équivaut aux émissions générées par 1 800 tours de la terre en voiture, ou encore près de 5 000 voitures parcourant annuellement 15 000 km.

Facture énergétique directe de la CCPH (2013) :

- 158 k€
- 305 k€ avec Cap Vert

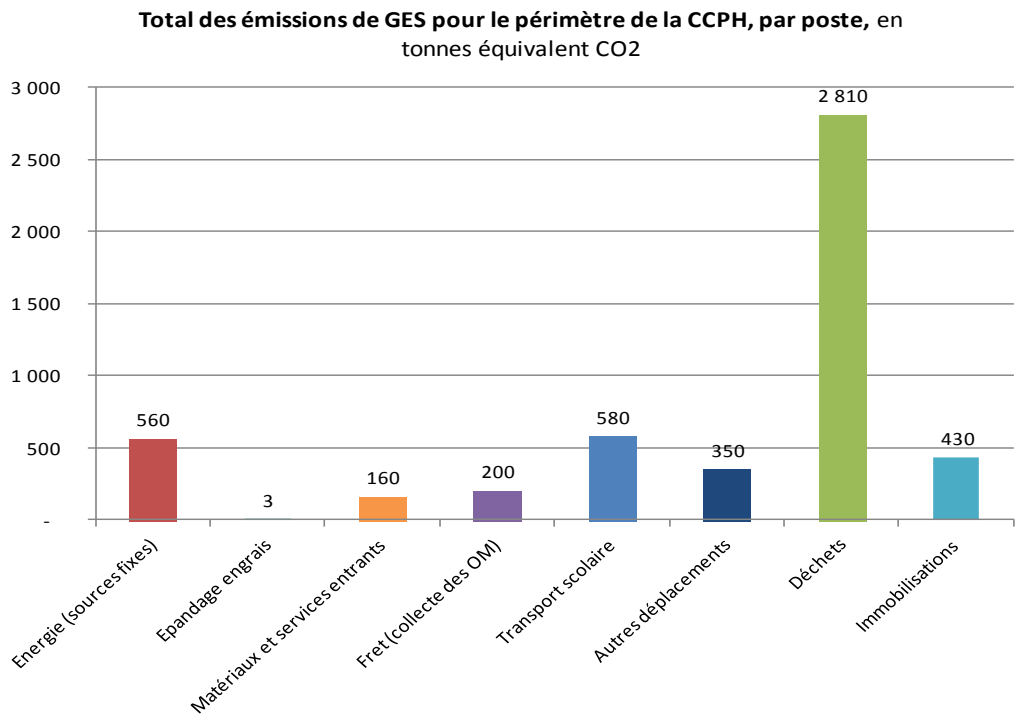

Figure 3 - Bilan Carbone® Collectivité de la CCPH, année de référence 2013 - source : Inddigo

3.2 BILAN ENERGIE – GES DU TERRITOIRE ET POTENTIEL D'ECONOMIE D'ENERGIE

Méthodologie

Le bilan énergie – GES du territoire est réalisé à partir de **l'inventaire BASEMIS® d'Air Pays de la Loire** (Association de Surveillance de la Qualité de l'Air en Pays de la Loire). Il s'agit d'un inventaire des consommations d'énergie finale et des émissions de GES de la région des Pays de la Loire, avec une résolution communale. Il porte sur les émissions directe de GES (scope 1) et indirectes liées à l'énergie (scope 2). Les données de consommation d'énergie finale et d'émission de GES (tous secteurs) sont disponibles pour les années 2008 à 2012.

Les potentiels d'économie d'énergie et de réduction des émissions de GES sur le territoire de la CCPH ont été estimés pour les secteurs d'un poids significatif dans le bilan et sur lesquels la collectivité dispose de levier d'action : Résidentiel, Tertiaire et Transport. Il s'agit d'une estimation des potentiels théoriques déduits des leviers d'actions identifiés sur ces secteurs au regard des enjeux spécifiques, des études menées au niveau local et national et de l'expertise Inddigo, l'objectif étant d'identifier et de hiérarchiser les principaux potentiels en ordre de grandeur.

Résultats - Bilan de la consommation d'énergie et des émissions de GES du territoire

Les consommations d'énergie finale pour le territoire de la CCPH (55 ktep[2] en 2012) représentent 4,3% des consommations de la Vendée et 0,7% de celles des Pays de la Loire. Le bilan des émissions

[2] tep : tonne équivalent pétrole. 1 tep = 11 630 kWh.
ktep : kilo tonne équivalent pétrole = 1 000 tep.

de GES pour le territoire s'élève en 2012 à 242 kteq CO_2. Cela représente une moyenne de 8,6 teq CO_2 par habitant et par an.

Le bilan met en avant les enjeux que sont : le secteur agricole, les transports et le bâtiment (secteurs résidentiel et tertiaire).

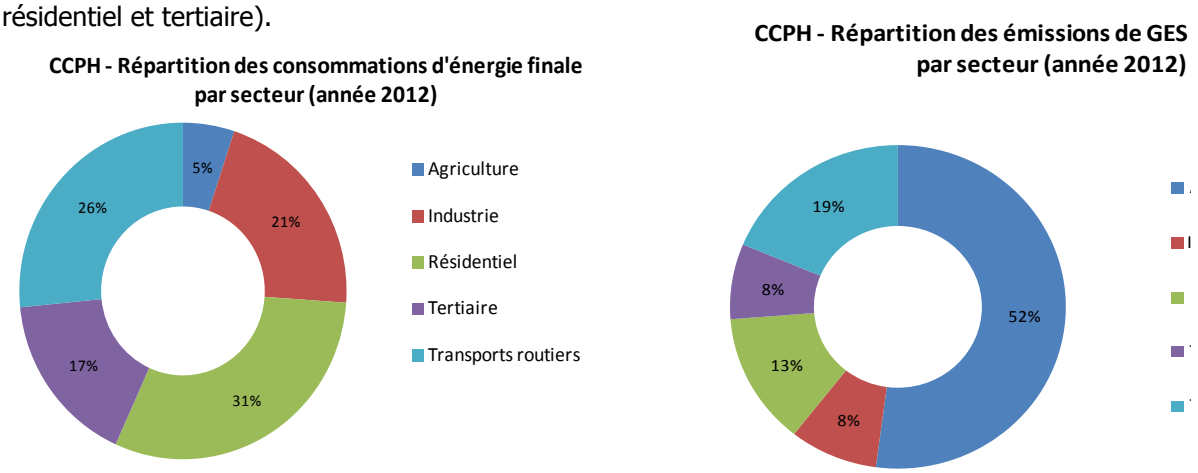

Figure 4 - Source: BASEMIS/AIR PAYS DE LA LOIRE, année de référence 2012

Le bilan énergétique du territoire met en évidence une importante dépendance aux énergies fossiles. Produits pétroliers et gaz naturel représentent 56% de l'énergie finale consommée, sans compter l'électricité, elle aussi en partie issue de ressources fossiles. 4% de la consommation du territoire provient du bois-bûche, essentiellement pour le chauffage des logements.

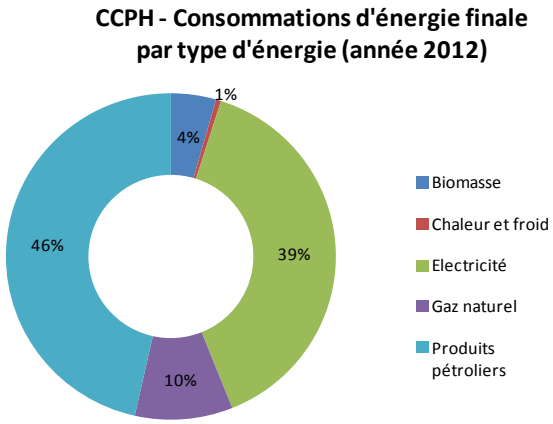

Figure 5 - Source: BASEMIS/AIR PAYS DE LA LOIRE, année de référence 2012

Résultats - Facture énergétique du territoire : en hausse malgré la diminution des consommations

La facture énergétique du territoire est estimée à partir des consommations d'énergie finale par secteur et par type de combustible. Elle est estimée à environ **58 millions d'€, pour l'année 2012**, soit **en moyenne 2 060 € par habitant annuellement** (5 130 € par ménage). Elle est quasiment exclusivement liée à la consommation d'énergie fossile ou d'électricité provenant de l'extérieur du territoire de la CCPH (et en grande partie hors du territoire national) donc c'est une dépense ne profitant pas au territoire.

Entre 2008 et 2012, la facture énergétique a augmenté de 8%, passant de 53 à 58 millions d'€, malgré la diminution des consommations d'énergie de 12%. En effet, sur la même période de 5 ans, le prix de l'énergie a augmenté, avec des hausses allant de 7% (pour le gazole) à 35% (fioul

lourd et électricité pour l'industrie). Le secteur tertiaire a supporté la plus forte hausse (+31%), suivi des ménages (résidentiel +8%, transport +7%).

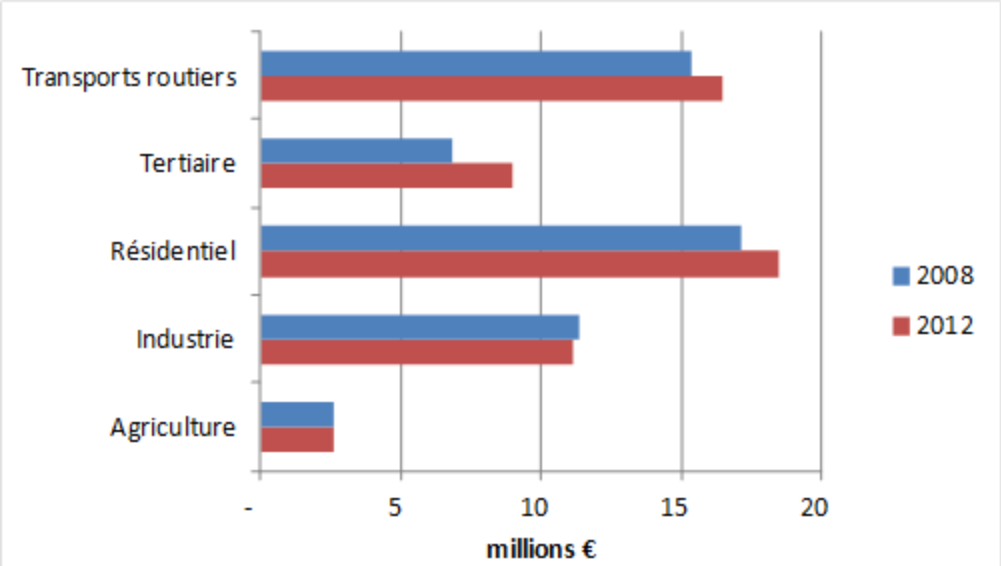

Figure 6 - Facture énergétique du territoire de la CCPH - source: estimation Inddigo à partir des données BASEMIS/AIR PAYS DE LA LOIRE

Résultats – Potentiel d'économie d'énergie

Le secteur résidentiel dispose d'un potentiel d'économie d'énergie de l'ordre de 5 900 tep (69 GWh) ; soit 35% des consommations énergétiques tendancielles du secteur (26% des consommations 2012 du secteur).

Le secteur tertiaire dispose d'un potentiel d'économie d'énergie de l'ordre de 3 000 tep (35 GWh) ; soit 33% des consommations énergétiques tendancielles du secteur (18% des consommations 2012 du secteur).

Le secteur du transport dispose d'un potentiel d'économie d'énergie de l'ordre de 2 300 tep (26 GWh), soit 23% des consommations énergétiques tendancielles du secteur (9% des consommations 2012 du secteur).

3.3 POTENTIEL EN ENERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

Méthodologie

L'état des lieux de la production d »'énergie renouvelable est établi à partir de **l'inventaire BASEMIS® d'Air Pays de la Loire**. L'étude du potentiel en énergie renouvelable (ENR) du territoire, réalisée par Inddigo, a estimé la production d'énergie possible par le solaire thermique et photovoltaïque et par l'éolien en prenant des hypothèses d'implantation sur les bases des caractéristiques du territoire et des objectifs régionaux et départementaux. Elle a évalué le gisement bois disponible, ainsi que le gisement méthanisable. Les typologies de projets à privilégier ont été identifiées pour les différents types d'énergie.

Résultats – Bilan de la production d'énergie renouvelable (ENR)

La production d'énergie primaire d'origine renouvelable du territoire de la CCPH s'élève en 2012 à 4 420 tep (51 GWh). La production a augmenté de plus de 80% entre 2008 et 2012.

Le territoire a porté dès 2008 des projets innovants ; il est particulièrement dynamique sur le photovoltaïque, le bois (réseau de chaleur bois des Herbiers, SCIC Bois Energies Locales dès 2008) et la méthanisation (1ère unité de méthanisation sur le territoire).

En 2012, la production d'ENR représente environ **8% des consommations d'énergie du territoire** (4% avant 2008), en dessous de la moyenne régionale (10% en 2012).

Remarque : Les données concernant le biogaz (méthanisation) ne sont pas fournies précisément par Air Pays de la Loire / Basemis (données non communicables pour respecter le secret statistique), seul un ordre de grandeur est indiqué sur la base d'une estimation Inddigo.

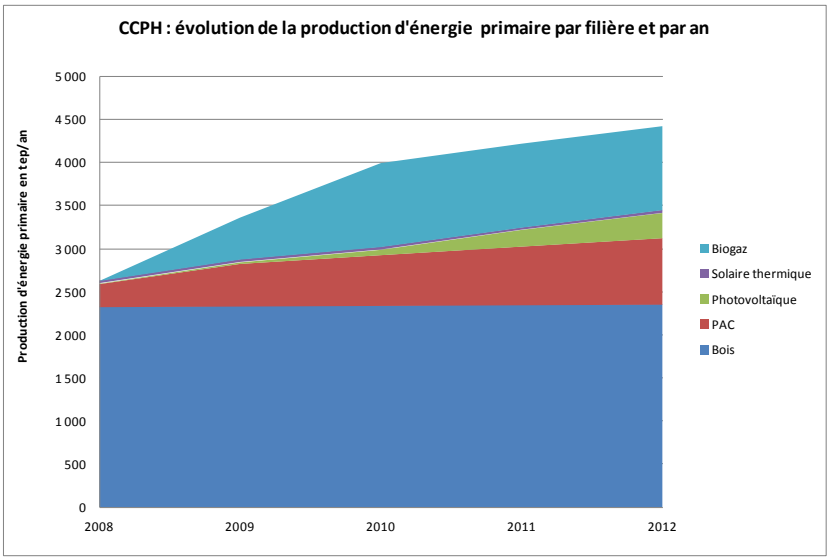

Figure 7 - - source: BASEMIS/AIR PAYS DE LA LOIRE, estimation Inddigo pour le biogaz

Résultats – Potentiel en énergie renouvelable (ENR) du territoire

Le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire est estimé à 220 GWh, ce qui représenterait 34 % de la consommation de 2012.

	2012		Potentiel	
	Production (GWh)	% production	Production (GWh)	% production
Solaire thermique	0,4	0,8%	9	3,9%
Solaire photovoltaïque	3,4	6,6%	48	22,0%
Eolien	-	0,0%	30	13,7%
PAC	8,9	17,4%	31	14,3%
Bois énergie	27,4	53,3%	40	18,3%
Méthanisation	11,3	22,0%	61	27,8%
TOTAL	**51,4**	**100,0%**	**219**	**100,0%**

Tableau 1 – Production 2012 et potentiel par filière ENR, source : Inddigo

La répartition du potentiel par filière est très différente de l'état des lieux. Le potentiel met en avant les ressources du territoire :

- Biomasse d'origine animale et végétale (méthanisation,)
- Soleil : surtout solaire photovoltaïque (mais le solaire thermique ne doit pas être négligé)
- Bois bocager : mais une ressource déjà bien mobilisée et à économiser (améliorer l'efficacité énergétique des usages bois – notamment chez les particuliers)

Pour atteindre 20% d'énergie renouvelables en 2020 (objectif SRCAE) :

- **A consommation d'énergie constante (2012) :** il est nécessaire de produire **73 GWh complémentaires** à partir d'énergies renouvelables du territoire.

- **Avec une hypothèse de 15% de réduction des consommations :** il est nécessaire de produire **54 GWh complémentaires** avec les énergies renouvelables (soit doubler la production d'ENR du territoire).

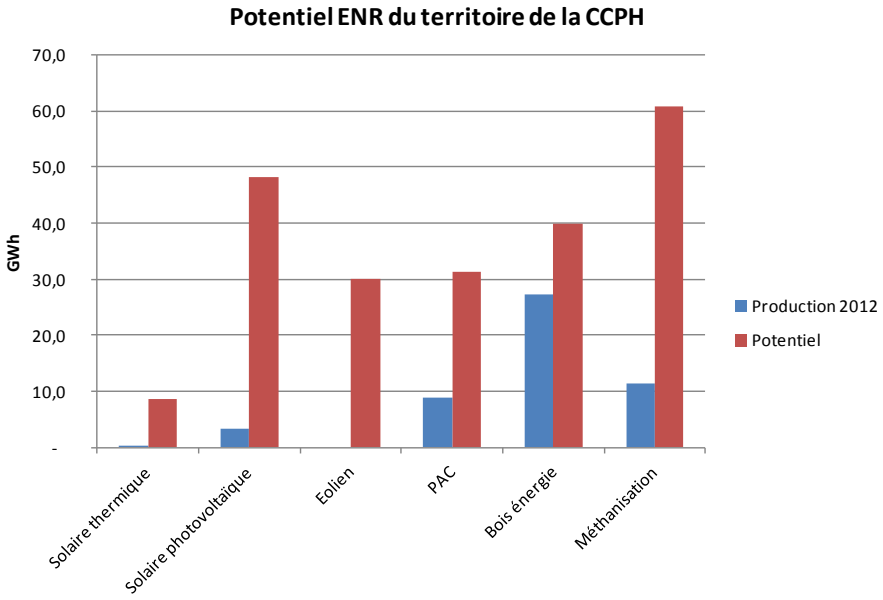

Figure 8 - Potentiel de production d'énergie sur le territoire de la CCPH, par filière, source: Inddigo

3.4 ANALYSE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Méthodologie

Cette partie du diagnostic climat-énergie du territoire de la CCPH a pour but d'appréhender les sensibilités et les vulnérabilités -actuelles et prévisibles - du territoire (environnement, population et activités) au changement climatique, en vue d'identifier les enjeux majeurs de l'adaptation du territoire.

Elle consiste tout d'abord en :

- une **présentation des prévisions d'évolution du climat** disponibles d'où résultent les **principaux aléas climatiques.**
- Pour chaque composante, une **caractérisation du territoire** (milieux naturels, population, activités économiques) permettant d'identifier les **milieux et secteurs prioritaires.**

L'analyse de la vulnérabilité comporte **deux dimensions** :

- l'analyse des impacts et des risques d'ores et déjà constatés du changement climatique enclenché ;
- la prise en compte des manifestations supplémentaires que pourrait entraîner une aggravation future du changement climatique.

Résultats – Projection d'évolution du climat

Source : projections Météo France, in étude du SGAR Pays de la Loire / DATAR sur la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest (avril 2013)

Les modélisations climatiques anticipent à l'horizon de la seconde moitié du 21ème siècle, sur la zone d'influence de l'arrière-pays vendéen, en limite d'influence de la zone Vallée de la Loire :

- une hausse des températures moyennes, plus limitée en hiver mais plus marquée en été ;
- une diminution des pluies, surtout en été, avec une augmentation des épisodes de pluies violentes et soudaines ;
- une augmentation des épisodes de sécheresse ;
- une hausse significative du nombre de jours de canicule.

Selon les experts du GIEC, 2003 présente les caractéristiques d'un été moyen de demain (2071-2100) pour ses températures et ses précipitations.

Résultats

Domaine	Impacts	Degré d'exposition (spatial ou temporel)	Sensibilité du domaine	Capacité d'adaptation du domaine et du territoire	Degré de vulnérabilité du territoire
Eau	Baisse de la disponibilité en eau et augmentation des tensions et des conflits en matière de gouvernance de l'eau et de partage de la ressource				
	Problématique récurrente de pollution ou de perturbation de la qualité écologique des cours d'eau				
Milieux naturels	Dégradation irréversible de milieux naturels clés pour la régulation des ruissellements, notamment les haies				
	Dégradation des dynamiques et des équilibres écologiques, portant atteinte notamment au secteur agricole				
	Remise en cause des paysages, des richesses culturelles et naturelles (‘identité locale, cadre de vie et potentialités touristiques)				
Risques naturels	Aggravation du risque d'inondation par crue ou par ruissellement				
	Risque de développement des mouvements de terrain, que ce soit de surface (en lien avec les précipitations) ou en sous-sols (en lien avec les sécheresses)				
Agriculture	Baisse du rendement fourrager et augmentation des pressions sur les autres ressources alimentaires pour l'élevage				
	Risques sanitaires sur les animaux en cas de diminution des ressources en eau et de leur pollution				
	Réduction des capacités d'irrigation des terres et impacts sur les rendements, notamment fourragers				
Activités économiques et équipements de santé	Réduction des ressources en eau pour l'activité industrielle à l'échelle du bassin versant de la Maine				
	Mise en danger des filières reposant sur des matières premières organiques, qu'elles soient locales ou importées				
Population et santé	Baisse du confort thermique dans les bâtiments (résidentiels et tertiaire)				
	Surmortalité des populations sensibles aux fortes chaleurs				

Quatre enjeux majeurs se distinguent :

- La préservation de la ressource en eau, au niveau qualitatif mais aussi au niveau quantitatif, afin d'éviter les conflits d'usage.
- La vulnérabilité des activités agricoles (élevage, surfaces irriguées) en lien avec l'augmentation des périodes de sécheresse et l'évolution des ressources en eau.
- La préservation des milieux naturels
- Une possible aggravation des inondations par crue ou ruissellement.

3.5 LES ENJEUX IDENTIFIES PAR LES DIAGNOSTICS

La CCPH et les communes sont déjà actives et en mouvement, avec une prise en compte des enjeux énergie-climat :

- Un agenda 21 et une politique habitat-énergie forte, plusieurs fois récompensés au niveau national.
- Une prise en compte des enjeux énergie-climat au niveau de certains documents de planification et opérations d'aménagement : PLH, opérations exemplaires au niveau de lotissements.
- Une sensibilisation et mobilisation du grand public / des particuliers par la collectivité. Une habitude de travailler avec et de mobiliser les acteurs du territoire. Une moindre mobilisation des acteurs économiques, notamment le monde industriel serait à parfaire dans la démarche de PCET pour une inclusion plus élargie.
- Des moyens pour ingénierie et l'animation (service DD de la CCPH, Permanences Habitat-Energie, …).

1. Les bâtiments (résidentiel et tertiaire)

Les techniques performantes pour des bâtiments peu consommateurs et peu émetteurs sont connues. C'est aussi un secteur sur lequel il est possible de mobiliser des énergies renouvelables.

Plus que technique, l'enjeu est donc d'assurer la bonne mise en œuvre de ces techniques, sur le neuf et surtout dans la rénovation du parc existant. Il s'agit également de trouver les leviers pour favoriser le passage à l'acte et les montages financiers permettant de financer les investissements nécessaires.

Au niveau du territoire, l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments peut-être une opportunité de soutenir et développer des filières en lien avec la construction.

La CCPH a déjà une politique dynamique. Il s'agit de l'amplifier pour « changer de braquet » en visant des rénovations BBC (« ne pas tuer le gisement d'économie d'énergie de la rénovation ») et en diffusant la production de neuf très performant (accompagner et anticiper les évolutions de la règlementation thermique).

2. L'aménagement

Si l'aménagement n'apparaît pas comme un secteur en tant que tel dans le bilan GES du territoire, il joue un rôle transversal à toutes les thématiques. Faciliter la maîtrise de l'énergie, permettre la mobilisation des énergies renouvelables, limiter l'étalement urbain, interdire ou adapter les constructions en zones inondables, etc. Ces objectifs doivent se traduire dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement (résidentiel mais aussi des zones d'activité). La CCPH a un rôle à jouer au côté des communes, notamment dans la promotion et le soutien pour la valorisation des énergies renouvelables relevant d'un choix de la Collectivité : réseaux de chaleur renouvelable, projets de production sous le régime des ICPE, mise à disposition d'actif pour la valorisation de ressources renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque), etc…

3. Les transports

Le secteur des transports est très consommateur d'énergie, très émetteur de GES. Il par ailleurs très vulnérable à l'évolution du coût des énergies fossiles, ce d'autant plus que les alternatives en termes de types d'énergie sont encore limitées. De ce fait, la dimension économique et sociale est très présente, les dépenses énergétiques liées aux déplacements pesant de plus en plus sur certains ménages habitant loin de leur lieu de travail. Un enjeu est de développer la mixité des usages, les modes doux, le covoiturage et la proximité des services et équipements.

4. L'agriculture

Le secteur agricole est le premier secteur émetteur de GES, principalement du fait des émissions non énergétiques, liée d'une part à l'élevage bovin, d'autre part aux émissions dues aux engrais.

La CCPH a déjà des actions avec le monde agricole dans le cadre de son Agenda 21 et du programme LEADER, axé notamment sur la sur la reconquête de la qualité de l'eau. Au-delà des problématiques d'adaptation, le secteur de l'agriculture doit aussi pouvoir trouver les moyens de limiter ses émissions de GES, non seulement dans les pratiques mais également avec une meilleure efficacité leurs moyens (outils motorisés, bâtiments d'élevage,..).

Par ailleurs, l'agriculture a un rôle important à jouer pour le stockage carbone et le développement de la production d'énergies renouvelables, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique.

5. L'adaptation au changement climatique

L'enjeu qui ressort de l'étude de vulnérabilité au changement climatique est la gestion de la ressource en eau, tant au niveau quantitatif que qualitatif, avec ses impacts induits, que ce soit sur les milieux et les écosystèmes, sur le risque inondation (lien avec la politique d'aménagement) ou sur l'agriculture et les conflits d'usage.

6. Le développement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont relativement peu développées sur le territoire. Les collectivités (CCPH, au côté des communes, du Département et de la Région) ont un rôle à jouer pour les mobiliser.

7. L'exemplarité de la (des) collectivité(s)

Le bilan GES interne de la CCPH montre quatre postes prépondérants : la gestion des déchets (compétence Déchets), les consommations d'énergie, les déplacements (compétence Transport d'une part, déplacements des usagers, déplacements domicile-travail et professionnels d'autre part), les immobilisations (notamment celles liées à l'aménagement des parcs d'activité). A travers les actions pour réduire son bilan GES interne, la collectivité vise à être exemplaire.

Au-delà, un des enjeux du PCET est d'inciter les communes à s'engager à réduire leurs propres consommations d'énergie et émissions de GES et de les accompagner.

8. La sensibilisation et la mobilisation

La lutte contre le changement climatique nécessite des changements dans les arbitrages, les priorités et les comportements, à tous les niveaux. Or il est souvent plus facile de faire « comme d'habitude » que de changer. Usagers, habitants, acteurs du territoire ne contribueront à ces changements que s'ils les voient mis en œuvre (exemplarité) et s'ils en comprennent les raisons. L'appropriation des enjeux de l'énergie et du climat est une étape indispensable.

4. LA PHASE DE CONCERTATION

La construction d'un plan d'actions partagé et adapté aux enjeux du territoire, aux attentes et aux moyens de la CCPH et de l'ensemble des acteurs passe par une phase de mobilisation et de concertation avec les élus, les acteurs et les habitants – *réalisée dans le cadre de la démarche Forum d'Avenir (renouvellement de l'Agenda 21) avec un autre prestataire (IDEA Recherche)*.

La concertation de la démarche Forum d'Avenir, incluant le volet climat-énergie, s'est déroulée en 3 temps :

Séminaire de travail des élus (4 juin 2015 18h30-20h00)

Objectifs :

- Mobiliser les élus sur la démarche Forum d'Avenir
- Présenter des exemples de la démarche
- Partager le bilan des actions mises en place
- Définir de nouvelles perspectives de travail (axes stratégiques, niveau d'ambition)

Aspects organisationnels :

- Introduction sur le bilan des actions
- Travail en mini-groupes sur le renouvellement des axes de travail (thématiques ou non)

Résultats :

Le séminaire des élus a abouti à une arborescence stratégique, définissant les orientations données par les élus.

Trois de 5 orientations concernent directement le PCET :

- Transition énergétique : Développement économique et production d'énergie
- Transition énergétique : Bâti et économie d'énergie
- Transition énergétique : Mobilités

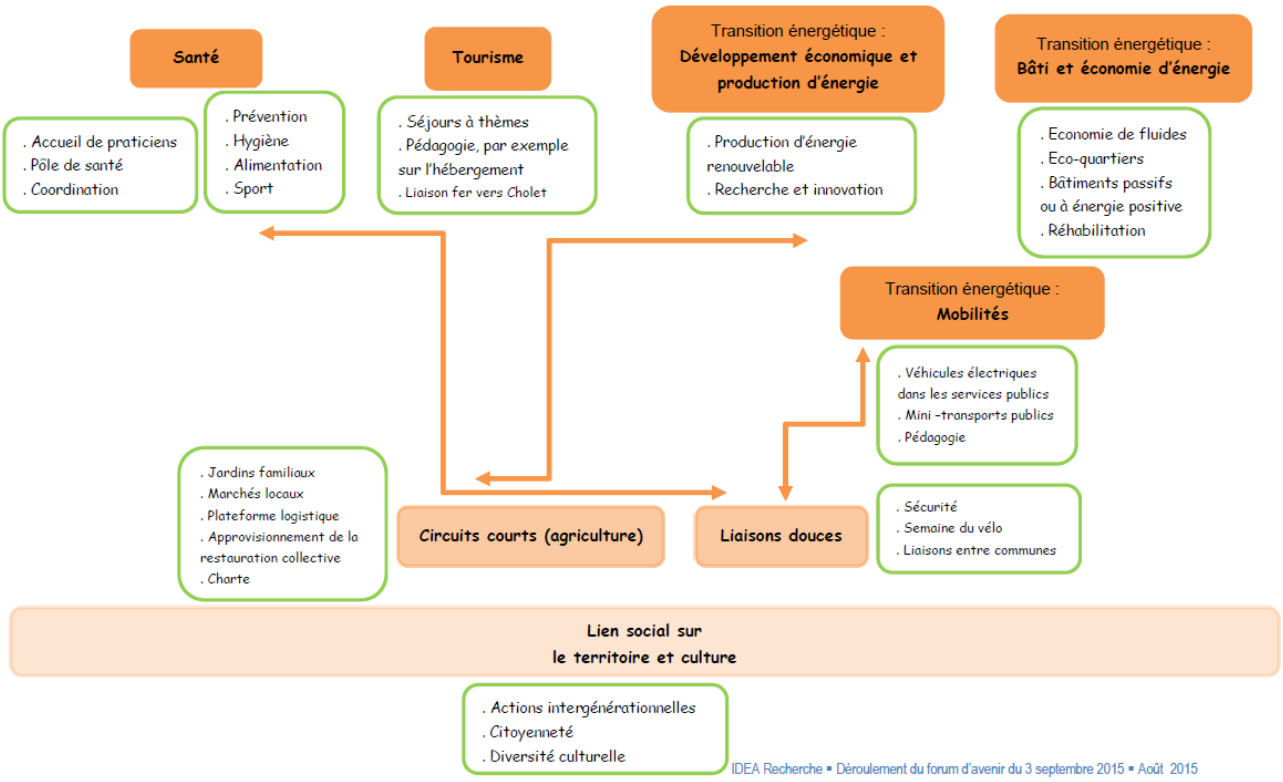

Figure 9 - Arborescence stratégique issue du séminaire des élus - source: IDEA Recherche

Forum d'Avenir (3 septembre 2015 18h00-20h30)

Objectifs :

- Partager le bilan des actions mises en place
- Présenter les orientations stratégiques définies par les élus
- Concrétiser les nouvelles perspectives de travail (propositions d'actions)
- Présenter la suite de la démarche (ateliers thématiques)

Aspects organisationnels :

- Public cible : invitation de l'ensemble des habitants, des partenaires socioprofessionnels et associatifs et des élus locaux
- Travaux en sous-groupes sous format de world café
- Restitution et partage des propositions des groupes

Résultats :

Les propositions d'actions émanant du Forum d'Avenir sont présentées en annexe.

Ateliers thématiques (14 janvier et 18 février 2016)

Objectifs :

- Poser les bases des programmes d'action de la démarche de développement durable (Forum d'avenir et PCET), en termes d'architecture et de contenu
- Poursuivre la concertation avec les acteurs, en partant des avancées des étapes antérieures
- Compléter les pistes d'actions déjà identifiées pour combler les éventuels manques
- Rendre les pistes d'actions plus concrètes (apports techniques, délai, partenariat ; etc.)

Aspects organisationnels :

3 ateliers thématiques ont été réalisés dans le cadre de la démarche Forum d'Avenir :

- 1 atelier Transition énergétique, regroupant les 3 orientations « Développement économique et production d'énergie », « Bâti et économie d'énergie », « Mobilités » - 14 janvier 2016 matin - 16 participants
- 1 atelier Santé – 14 janvier 2016 après-midi - 8 participants
- 1 atelier Tourisme – 18 février 2016 - 24 participants

Résultats :

Les propositions d'actions émanant de l'atelier thématique Transition énergétique sont présentées en annexe.

Instances de la CCPH

Les objectifs du PCET, ainsi que les orientations et les propositions d'actions ont fait l'objet de plusieurs présentations en Commission Développement Durable, avant présentation et validation par les instances communautaires (en date du 05/07/2017).

5. LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTIONS DU PCET

5.1 RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), loi n° 2015-992 du 17 août 2015, a parmi ses objectifs de :

- Favoriser l'émergence d'une économie sobre en énergie, en ressources et en carbone, compétitive et riche en emplois, la maitrise de la demande d'énergie, l'efficacité et la sobriété énergétique ;
- Diversifier les sources d'énergie, réduire le recours aux fossiles, équilibrer les sources de production d'électricité et augmenter la part des renouvelables.

Rappel des objectifs nationaux :

Les objectifs quantitatifs nationaux sont rappelés ci-dessous :

	2020	2030	2050
GES (réf. 1990)	-20%	-40%	-75%
Consommation d'énergie finale (réf. 2012)	*-20% (par rapport au tendanciel)*	-20%	-50%
Consommation d'énergies fossiles (ref. 2012)		-30%	
Part des renouvelables (dans consommation finale d'énergie)	23%	32%	
Nucléaire		50% de la production électrique en 2025	

Tableau 2 - Objectifs 2020 et 2050 : Grenelle de l'Environnement, loi POPE
Objectifs 2030 : loi Transition Energétique

La France a détaillé ses objectifs sur les secteurs suivants notamment :

- Bâtiment existant : objectif de -38% des consommations énergétiques à l'horizon 2020
- Bâtiment neuf :
  - Exigences de la RT 2012 d'une consommation moyenne d'énergie primaire par an et par m² chauffé ou climatisé de 50 kWh modulé de la zone/rigueur climatique
  - Objectifs de bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020
- Transport : objectif de -20% d'émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2008 (soit le niveau de 1990).

Ces objectifs sont déclinés à l'échelle régionale par le biais des Schéma Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), à l'horizon 2020 et 2050. Ce schéma est un document stratégique régional. Les actions qui en découlent relèvent des collectivités territoriales au travers des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui doivent être conformes aux orientations fixées par le SRCAE.

Le SRCAE de la Région Pays de la Loire a été approuvé en avril 2014.

Concernant le développement des énergies renouvelables, le SRCAE a défini des objectifs, sur la base du potentiel de la région pour chaque filière.

Production annuelle régionale (ktep / an)		Situation actuelle	Objectifs		Evolution
		2008	2020	2050	2008-2020
Biogaz	énergie primaire valorisée	15,4	80	640	419%
Bois énergie	énergie primaire valorisée	360	460	350	28%
Déchets	énergie primaire valorisée	54	50	-	-7%
Eolien terrestre	1750 MW en 2020	35,1	330	376	840%
Eolien marin			150	883	
Pompes à chaleur	géothermie / aérothermie	40	145	210	263%
Hydroélectricité		1,4	2	2	43%
Solaire photovoltaïque		1,7	50	258	2841%
Solaire thermique		2,5	20	40	700%
Total		510	1 287	2 759	152%

Tableau 3- Situation actuelle et objectifs de développement des énergies renouvelables en Pays de la Loire, source: SRCAE pays de la Loire

Cet objectif régional

- correspond à multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable sur le territoire ;
- permettrait d'atteindre le ratio de 21 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020 (objectif national : 23%)

Il correspond, entre 2008 et 2020 à :

- Une multiplication par 5 de la production de biogaz ;
- Une multiplication par 9 de la production éolienne terrestre ;
- Une multiplication par 8 de la production issue du solaire thermique ;
- Un très fort développement du solaire photovoltaïque (multiplié par 30).

5.2 OBJECTIFS CLIMAT-ENERGIE POUR LE TERRITOIRE DE LA CCPH

La CCPH inscrit son PCET dans les objectifs nationaux et régionaux tels que déclinés dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), tout en tenant compte des caractéristiques de son territoire, que sont :

- le dynamisme démographique du territoire ;
- le potentiel en énergie renouvelable du territoire.

Les objectifs du PCET de la CCPH sont déclinés ci-dessous.

Ils ont fait l'objet de présentation en Commission Développement Durable.

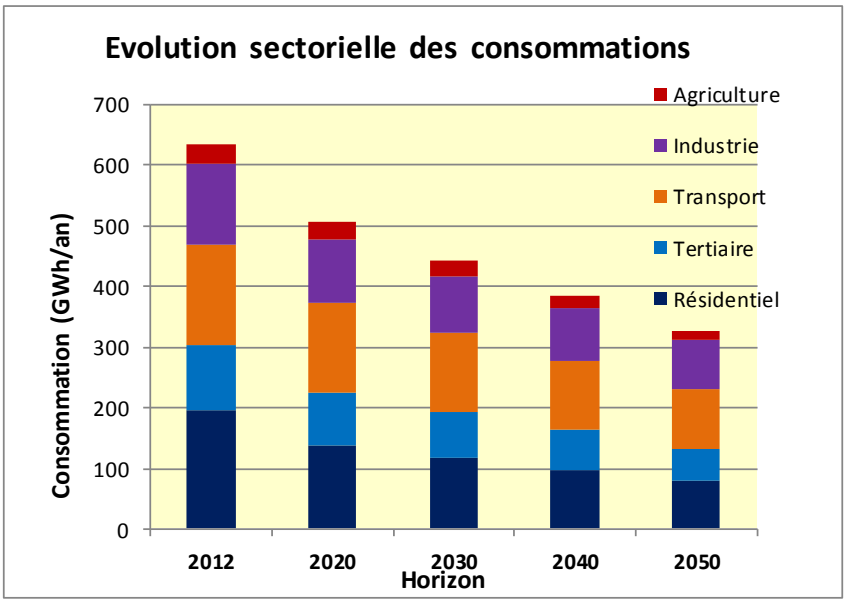

Figure 10 - Objectifs sectoriels de réduction des consommations d'énergie pour le territoire de la CCPH - source: CCPH service Energie et Inddigo

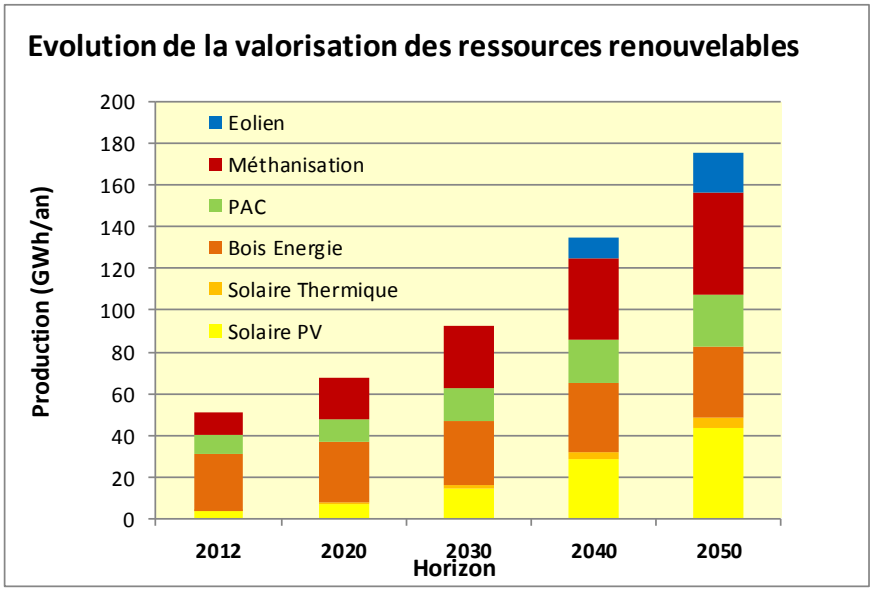

Figure 11 - Objectifs de développement des énergies renouvelables par filière pour le territoire de la CCPH - source: CCPH service Energie et Inddigo

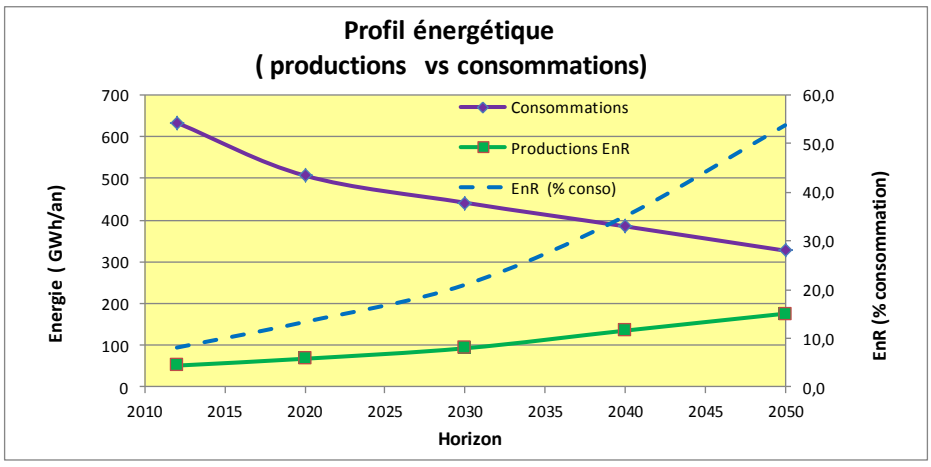

Figure 12 - Evolution du profil énergie et du taux de couverture ENR pour le territoire de la CCPH - source: CCPH service Energie et Inddigo

5.3 LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PCET

Les différents diagnostics ainsi que le séminaire des élus ont permis de dégager les orientations auxquels le PCET doit répondre (dans le cadre de la démarche Forum d'Avenir). Pour chaque orientation ou axe du PCET, ont été définis des objectifs en lien avec les objectifs du SRCAE.

Le PCET se structure en quatre axes ou orientations, déclinés en 12 objectifs.

Axe 1: Bâti et énergie	Objectif 1.1: Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public
	Objectif 1.2: Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants
	Objectif 1.3: Prendre en compte l'énergie et le climat dans l'urbanisme et l'aménagement
Axe 2: Mobilités	Objectif 2.1: Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle
	Objectif 2.2: Inciter aux changements de comportement (particuliers, scolaires, entreprises)
	Objectif 2.3: Etre exemplaire dans les déplacements internes à la CCPH (professionnels et domicile-travail)
Axe 3: Développement économique et production d'énergie	Objectif 3.1: Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire
	Objectif 3.2: Mobiliser les entreprises sur l'énergie et l'économie verte
	Objectif 3.3: Mobiliser le secteur agricole sur l'énergie et les filières courtes
Axe 4: Communication, mobilisation, coopération	Objectif 4.1: Sensibilisation des décideurs publics
	Objectif 4.2: Sensibilisation du grand public
	Objectif 4.3: Sensibilisation des scolaires

Des propositions d'actions ont été définies pour chaque axe et objectif, en s'appuyant sur les résultats de la concertation, les actions déjà développées, l'expertise Inddigo et les retours d'expérience d'autres territoires.

Ces propositions d'actions ont ensuite été classées en 4 catégories, suite aux échanges entre les services et la Commission développement Durable de la CCPH :

- Action engagée ;
- Action nouvelle : validée, à engager ;
- Action proposée : soumise à validation des instances communautaires ;
- Action suspectée : à détailler et à proposer pour décision ultérieurement.

5.4 AXE 1: BATI ET ENERGIE

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 1 : Bâti et énergie					
	Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public				
1	Patrimoine intercommunal : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	Etat; CDC; Région PdL; Département 85	engagée	TCT
2	Patrimoine communal de Vendrennes: Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	Etat; CDC; Région PdL; CCPH	engagée	TCT
3	Patrimoine communal des Epesses: Développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	Etat; CDC; Région PdL; CCPH	modifiée	TCT
4	Patrimoine communal de Mouchamps : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	Etat; CDC; Région PdL; CCPH	engagée	TCT
5	Patrimoine communal des Herbiers : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	Etat; CDC; Région PdL; CCPH	engagée	TCT
6	Animer un réseau intercommunal de référents " énergie" afin de mutualiser des outils ou actions	CCPH (service Energie)	Communes	validée	TCT
7	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes	CCPH (service Energie)	Communes, ADEME, Région	validée	TCT
8	Optimisation de l'énergie électrique pour les besoins de la piscine intercommunale	CCPH (service Energie)	Préfecture 85, Leader	engagée	TCT

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 1 : Bâti et énergie					
	Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants				
9	Renforcer l'accompagnement des ménages pour massifier la rénovation à haute performance énergétique	CCPH (service Habitat)	ADEME, Région	engagée	CT
10	Mettre en oeuvre une nouvelle OPAH 2015-2018	CCPH (service Habitat)	Prestataire SOLIHA Vendée, ANAH, CD 85	engagée	CT
11	Lutter contre la précarité énergétique : participation au programme "Habiter Mieux"	CCPH (service Habitat)	CCAS, CLIC, CD 85, acteurs du FSL/FSE, …	modifiée	CT
12	Poursuite des subventions "Habitat-Energie" pour les travaux d'isolation ou d'installation ENR des particuliers	CCPH (service Habitat)	ADEME, Région	engagée	TCT
13	Soutien aux primo-accédants achetant un logement ancien et entreprennant des travaux de performance énergétique	CCPH (service Habitat)	CD 85	engagée	TCT
14	Inciter à la construction de logements locatifs sociaux publics à haute performance énergétique	CCPH (service Habitat)	Bailleurs sociaux	engagée	TCT
15	Evaluer la performance énergétique des logements qui ont eu une subvention de la CCPH (entre 2006 et 2015)	CCPH (service Habitat)	Prestataire Elise/EIE 85	engagée	TCT
16	Accompagner la montée en compétence de la filière locale "bâtiment" pour la rénovation énergétique et la construction performante	CCPH (service Habitat)	CAPEB, FFB, ADEME, Région	engagée	CT
17	Aider les ménages à passer à l'action : Campagne "Objectif 1020 isolations de combles pour 2020	CCPH (service Habitat)	ADEME, Région	engagée	TCT
18	Inciter les ménages à passer à l'action : Lancement d'une nouvelle campagne de thermographie avec une caméra thermique	CCPH (service Habitat)	ADEME	modifiée	CT
19	Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil énergie aux moments clés de l'investissement immobilier	CCPH (service Habitat)	Communes, ADIL, notaires, banques, …	validée	CT

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 1 : Bâti et énergie					
	Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants				
20	Lancer un appel à projets pour opérations exemplaires pour anticiper la future RT2020 (BEPOS), avec accueil de chantiers école	CCPH (service Habitat)	CCPH, CAPEB, FFB, ADEME, Région	validée	CT
21	Intégrer / renforcer les objectifs "énergie-climat" lors de la révision du PLH 2018-2024 en compatibilité avec les orientations du SCOT	CCPH (service Habitat)	DREAL, DDTM 85, CD 85	validée	CT
	Objectif 1.3 : Prendre en compte l'énergie et le climat dans l'urbanisme et l'aménagement				
22	PLUi : Intégrer / renforcer les objectifs" énergie-climat" en compatibilité avec les orientations du SCOT	CCPH (service Habitat)	DREAL, DDTM 85, CD 85	validée	CT
23	Exemplarité des zones d'activités économiques communautaires: intégrer les objectifs "énergie-climat" dans les aménagements des ZAE	CCPH (service Energie)	DDTM 85	validée	CT
24	Mettre en place un Conseil en Urbanisme Partagé (CUP) pour les communes	CCPH (service DD)	Communes, Pays, CAUE, ADEME	à valider ultérieurement	MT
25	Mettre en place le bonus de constructibilité pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée	CCPH (service Habitat)	CCPH, ADEME	à valider ultérieurement	MT
26	Exonération partielle de la taxe foncière pour les logements éligibles au CITE,	CCPH (service Habitat)	CCPH, ADEME	à valider ultérieurement	MT

5.5 AXE 2: MOBILITES

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 2 : Mobilités					
	Objectif 2.1 : Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle				
27	Coordonner le développement du réseau cyclable vers les équipements ou pôles générateurs de flux	CCPH (service DD)	Communes	validée	MT
28	Accompagner les communes pour le développement de liaisons piétonnes et de voirie partagée en centre-bourg	CCPH (service DD)	Communes	à valider ultérieurement	MT
29	Coordonner la création de nouvelles aires de covoiturage	CCPH (service DD)	communes, CD 85	à valider ultérieurement	MT
30	Poursuivre le déploiement de bornes de recharge électrique	CCPH (service DD)	CD 85, ADEME, Sydev, communes	à valider ultérieurement	MT
31	Soutenir le projet d'ouverture de la ligne voyageurs entre Les Herbiers et Cholet	CCPH (service DD)	Pays du Bocage Vendéen (SCOT), Région, SNCF	à valider ultérieurement	LT
32	Intensifier les bus avec des horaires fixes entre les Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre /Cholet	CCPH (service DD)	CD 85, ADEME, CA Cholet, CCPM	à valider ultérieurement	MT
	Objectif 2.2 : Inciter aux changements de comportement (particuliers, scolaires, entreprises)				
33	Soutenir, développer et perenniser les dispositifs de transport à la demande	CCPH (service DD)	CLIC du Haut-Bocage, association	à valider ultérieurement	CT
34	Favoriser les pratiques de covoiturage par des actions de communication et de mise en relation	CCPH (service DD)	ADEME, CD 85	à valider ultérieurement	CT
35	Mener une campagne de covoiturage à destination des salariés sur le parcours "Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre /Cholet"	CCPH (service DD)	CD 85, ADEME, CA Cholet, CCPM	à valider ultérieurement	CT
36	Promouvoir les modes doux auprès des scolaires (primaire, secondaire)	CCPH (service DD)	Communes, CD 85, Académie	à valider ultérieurement	CT
37	Développer une offre de services favorisant l'usage du vélo	CCPH (service DD)	ADEME, CD 85	à valider ultérieurement	MT

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
	Objectif 2.3 : Etre exemplaire dans les déplacements internes à la CCPH				
38	Mettre en place un Plan de Déplacement Administration commun CCPH - commune des Herbiers	CCPH (service DD)	Communes	à valider ultérieurement	MT
39	Former à l'éco-conduite	CCPH (service DD)	communes	à valider ultérieurement	CT

5.6 AXE 3: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PRODUCTION D'ENERGIE

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 3 : Développement économique et production d'énergie					
	Objectif 3.1 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire				
40	Extension du résau de chaleur biomasse des Herbiers et réalisation du schéma directeur réseau de chaleur	CCPH (service Energie)	Commune des Herbiers	réalisée	TCT
41	Construction d'un deuxième réseau de chaleur / chaufferie biomasse sur le quartier de la Tibourgère (EHPAD de la Tibourgère)	CCPH (service Energie)	Commune des Herbiers	réalisée	TCT
42	Promouvoir et développer les approches participatives à la production d'énergie renouvelable	CCPH (service Energie)	CCPH (service Communication), Communes, spécialistes de l'investissement participatif, associations locales	validée	TCT
43	Accompagner le développement et la pérennisation de la filière méthanisation	CCPH (service Energie)	CA 85	à valider ultérieurement	CT
44	Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et thermique	CCPH (service Energie)	ADEME, Région	à valider ultérieurement	CT
45	Faire émerger et accompagner un projet photovoltaïque au sol	CCPH (service Energie)	DREAL, Areva Mines	à valider ultérieurement	CT

5.7 AXE 4: COMMUNICATION, MOBILISATION, COOPERATION

N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Partenaires	Statut : Action - validée - engagée - modifiée - réalisée - à valider ultérieurement	Horizon : - TCT (2016-2017) - CT (2018-2020) - MT (2021-2025) - LT (2026-2030) -TLT (> 2030)
Axe 4: Communication, mobilisation, coopération					
	Objectif 4.1 : Sensibilisation des décideurs publics				
51	Sensibiliser et former les élus et services de la CCPH et des communes	CCPH (service Energie)	Communes ADEME, Région	validée	CT
	Objectif 4.2 : Sensibilisation du grand public				
52	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	CCPH (service Energie)	EIE 85 (prestataire)	engagée	CT
53	Sensibiliser les habitants : Distribution de duo d'ampoules LEDS (2 000) auprès de particuliers	CCPH (service Habitat)	Etat, EDF	validée	TCT
	Objectif 4.3 : Sensibilisation des scolaires				
54	Sensibiliser et former le public scolaire	CCPH (service Energie)	Communes, Etablissements scolaires, Associations partenaires (à identifier)	engagée	CT

5.8 SYNTHESE DES ACTIONS VALIDEES

						2 235	220	1 270	51,7	1 185
						Investi	*Fonctio*	*Subventions*		
N° action	*Intitulé de l'action*	*Porteur*	*Statut*	*Horizon*	*Type action*	*Budget (k€)*	*Budget (k€)*	*Montant (k€)*	*%*	*Montant net (k€)*
	Actions engagées et nouvelles					**2 235**	**220**	**1 270**	***51,7***	**1 185**
1	Patrimoine intercommunal : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	engagée	TCT	Réalisation	865,0	0,0	500	57,8	365,0
2	Patrimoine communal de Vendrennes: Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	engagée	TCT	Réalisation	101,4	0,0	67,1	66,2	34,3
3	Patrimoine communal des Epesses: Développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	modifiée	TCT	Réalisation	218,5	0,0	144,6	66,2	73,9
4	Patrimoine communal de Mouchamps : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	engagée	TCT	Réalisation	180,5	0,0	119,5	66,2	61,0
5	Patrimoine communal des Herbiers : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	engagée	TCT	Réalisation	255,0	0,0	168,8	66,2	86,2
9	Renforcer l'accompagnement des ménages pour massifier la rénovation à haute performance énergétique	CCPH (service Habitat)	engagée	CT	Accompagnement	300,0	102,0	195	48,5	207,0
10	Mettre en oeuvre une nouvelle OPAH 2015-2018	CCPH (service Habitat)	engagée	CT	Accompagnement	90,0	105,0	75	38,5	120,0
11	Lutter contre la précarité énergétique : participation au programme "Habiter Mieux"	CCPH (service Habitat)	modifiée	CT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
12	Poursuite des subventions "Habitat-Energie" pour les travaux d'isolation ou d'installation ENR des particuliers	CCPH (service Habitat)	engagée	TCT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
13	Soutien aux primo-accédants achetant un logement ancien et entreprennant des travaux de performance énergétique	CCPH (service Habitat)	engagée	TCT	Accompagnement	45,0	0,0	0		45,0
14	Inciter à la construction de logements locatifs sociaux publics à haute performance énergétique	CCPH (service Habitat)	engagée	TCT	Accompagnement	180,0	0,0	0		180,0
15	Evaluer la performance énergétique des logements qui ont eu une subvention de la CCPH (entre 2006 et 2015)	CCPH (service Habitat)	engagée	TCT	Etude	0,0	6,5	0		6,5
16	Accompagner la montée en compétence de la filière locale "bâtiment" pour la rénovation énergétique et la construction performante	CCPH (service Habitat)	engagée	CT	Formation	0,0	0,0	0		0,0
17	Aider les ménages à passer à l'action : Campagne "Objectif 1020 isolations de combles pour 2020	CCPH (service Habitat)	engagée	TCT	Réalisation	0,0	6,0	0		6,0
40	Extension du résau de chaleur biomasse des Herbiers et réalisation du schéma directeur réseau de chaleur	CCPH (service Energie)	réalisée	TCT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
41	Construction d'un deuxième réseau de chaleur / chaufferie biomasse sur le quartier de la Tibourgère (EHPAD de la Tibourgère)	CCPH (service Energie)	réalisée	TCT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
46	Promouvoir et faciliter la création d'éco-activités sur le territoire	CCPH (service Energie)	validée	TCT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
52	Sensibiliser et informer les habitants du territoire	CCPH (service Energie)	engagée	CT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
53	Sensibiliser les habitants : Distribution de duo d'ampoules LEDS (2 000) auprès de particuliers	CCPH (service Habitat)	validée	TCT	Communication	0,0	0,0	0		0,0

5.9 SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

						156	501	202	30,7	455
						Invest.	*Fonction*	*Subventions*		
N° action	*Intitulé de l'action*	*Porteur*	*Statut*	*Horizon*	*Type action*	*Budget (k€)*	*Budget (k€)*	*Montant (k€)*	*%*	*Montant net (k€)*
	Actions proposées					**156**	**501**	**202**	***30,7***	**455**
6	Animer un réseau intercommunal de référents " énergie" afin de mutualiser des outils ou actions	CCPH (service Energie)	validée	TCT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
7	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes	CCPH (service Energie)	validée	TCT	Accompagnement	15,0	186,0	87	43,3	114,0
8	Optimisation de l'énergie électrique pour les besoins de la piscine intercommunale	CCPH (service Energie)	engagée	TCT	Réalisation	116,9	0,0	81,9	70,1	35,0
18	Inciter les ménages à passer à l'action : Lancement d'une nouvelle campagne de thermographie avec une caméra thermigue	CCPH (service Habitat)	modifiée	CT	Communication	0,0	25,0	0		25,0
19	Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil énergie aux moments clés de l'investissement immobilier	CCPH (service Habitat)	validée	CT	Communication	0,0	3,0	0		3,0
20	Lancer un appel à projets pour opérations exemplaires pour anticiper la future RT2020 (BEPOS), avec accueil de chantiers école	CCPH (service Habitat)	validée	CT	Accompagnement	24,0	0,0	0		24,0
21	Intégrer / renforcer les objectifs "énergie-climat" lors de la révision du PLH 2018-2024 en compatibilité avec les orientations du SCOT	CCPH (service Habitat)	validée	CT	Etude	0,0	50,0	15	30,0	35,0
22	PLUi : Intégrer / renforcer les objectifs" énergie-climat" en compatibilité avec les orientations du SCOT	CCPH (service Habitat)	validée	CT	Etude	0,0	0,0	0		0,0
23	Exemplarité des zones d'activités économiques communautaires: intégrer les objectifs "énergie-climat" dans les aménagements des ZAE	CCPH (service Energie)	validée	CT	Etude	0,0	0,0	0		0,0
24	Mettre en place un Conseil en Urbanisme Partagé (CUP) pour les communes	CCPH (service DD)	à valider ultérieurement	MT	Accompagnement	0,0	90,0	0		90,0
27	Coordonner le développement du réseau cyclable vers les équipements ou pôles générateurs de flux	CCPH (service DD)	validée	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
42	Promouvoir et développer les approches participatives à la production d'énergie renouvelable	CCPH (service Energie)	validée	TCT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
47	Accompagner les entreprises pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables	CCPH (service Energie)	**proposée**	TCT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
48	Promouvoir et soutenir le développement des filières courtes, notamment dans la restauration collective	CCPH (service DD)	validée	CT	Accompagnement	0,0	60,0	18	30,0	42,0
49	Soutenir le développement du gisement bois et la structuration de la filière bois-énergie locale	CCPH (service Energie)	validée	CT	Accompagnement	0,0	42,0	0		42,0
51	Sensibiliser et former les élus et services de la CCPH et des communes	CCPH (service Energie)	validée	CT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
54	Sensibiliser et former le public scolaire	CCPH (service Energie)	engagée	CT	Formation	0,0	45,0	0		45,0

5.10 SYNTHESE DES ACTIONS A VALIDER ULTERIEUREMENT

						0	50	0	0,0	50
							Invest	Fonctio	Subventions	
N° action	Intitulé de l'action	Porteur	Statut	Horizon	Type action	Budget (k€)	Budget (k€)	Montant (k€)	%	Montant net (k€)
	Actions suspectées					**0**	**50**	**0**	**0,0**	**50**
25	Mettre en place le bonus de constructibilité pour les constructions satisfaisant à des critères de performance énergétique élevée	CCPH (service Habit	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
26	Exonération partielle de la taxe foncière pour les logements éligibles au CITE,	CCPH (service Habit	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
28	Accompagner les communes pour le développement de liaisons piétonnes et de voirie partagée en centre-bourg	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
29	Coordonner la création de nouvelles aires de covoiturage	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
30	Poursuivre le déploiement de bornes de recharge électrique	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
31	Soutenir le projet d'ouverture de la ligne voyageurs entre Les Herbiers et Cholet	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	LT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
32	Intensifier les bus avec des horaires fixes entre les Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre /Cholet	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
33	Soutenir, développer et perenniser les dispositifs de transport à la demande	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	CT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
34	Favoriser les pratiques de covoiturage par des actions de communication et de mise en relation	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	CT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
35	Mener une campagne de covoiturage à destination des salariés sur le parcours "Herbiers / Mortagne-sur-Sèvre /Cholet"	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	CT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
36	Promouvoir les modes doux auprès des scolaires (primaire, secondaire)	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	CT	Communication	0,0	0,0	0		0,0
37	Développer une offre de services favorisant l'usage du vélo	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
38	Mettre en place un Plan de Déplacement Administration commun CCPH - commune des Herbiers	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	MT	Réalisation	0,0	0,0	0		0,0
39	Former à l'éco-conduite	CCPH (service DD)	Action à valider ultérieurement	CT	Formation	0,0	0,0	0		0,0
43	Accompagner le développement et la pérennisation de la filière méthanisation	CCPH (service Ener	Action à valider ultérieurement	CT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
44	Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et thermique	CCPH (service Ener	Action à valider ultérieurement	CT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
45	Faire émerger et accompagner un projet photovoltaïque au sol	CCPH (service Ener	Action à valider ultérieurement	CT	Accompagnement	0,0	0,0	0		0,0
50	Accompagner les agriculteurs pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables dans leurs exploit	CCPH (service Ener	Action à valider ultérieurement	CT	Accompagnement	0,0	50,0	0		50,0

6. FICHES ACTIONS

6.1 ACTIONS VALIDEES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 1

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Patrimoine intercommunal : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 22,0

Contexte :

Dans le cadre d'un appel à projets TEPCV au niveau national en décembre 2014, la CCPH ayant proposé un premier programme d'actions a été lauréate dudit appel à projets en juin 2015, avec une subvention de 500 k€ pour un montant global des travaux de 865 k€ (HT). Ce premier programme d'actions a ciblé essentuellement des ouvarges et équipemment de la Communauté de Communes

Description de l'action :

Convention TEPCV 1 - actions 1, 2 et 3

- *Piscine du Cap-Vert (remplacement CTA avec PAC)*
- *Hôtel des Communes (PV en autoconsommation)*
- *Greentech (Ateliers-relais intelligents)*

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- CTA remplacée à la piscine et réduisant les besoins calorifiques de 50 %
- Générateur PV pour le bâtiment de la communauté de communes avec un taux d'autoconsosmmation d'au moins 60 %
- Générateur PV pour les ateliers avec stockage énergie avec un taux d'autoconsommation d'au moins 40 %

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Etat; CDC; Région PdL; Département 85
Budget	*Investissement :865 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*500 k€ (57,8 %) [Etat & CDC]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Energie économisée (MWh/an)* *- Production ENR (MWh/an)* *- GES évités (teq CO^2/an)*

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :	0	1
Réduction des consommations d'énergie		
Production des énergies renouvelables		
Réduction des émissions GES		
Renforcement stockage carbone		
Réseaux de chaleur verte		
Production matériaux bio-sourcés		
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		
Développement coordonné des réseaux énergétiques		
Adaptation au changement climatique		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 2

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Patrimoine communal de Vendrennes: Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 5,0

Contexte :

Dans le cadre d'un avenant à la convention originelle TEPCV , la CCPH a souhaité soutenir de nouvelles actions au niveau communal. C'est ainsi que certaines communes se sont portées candidates en fin 2015. Le projet d'avenant a été approuvé par les Services de l'Etat au premier trimestre 2016. La Commune de Vendrennes est partie prenante à cette seconde tranche d'opération TEPCV.

Description de l'action :

Convention TEPCV 2 - actions EE

- GTC / bâtiments communaux
- Eclairage LED/ restaurant scolaire
- Eclairage LED/ future bibliothèque

Convention TEPCV 2 - actions EnR

- Chauffage par PAC/ restaurant scolaire

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Economie d'énergie: 35 MWh/an
- Energie verte produite: 14 MWh/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Etat; CDC; Région PdL; CCPH
Budget	*Investissement :101,4 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*67,1 k€ (66,2 %) [Etat & CDC]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Energie économisée (MWh/an)* *- Production ENR (MWh/an)* *- GES évités (teq CO^2/an)*

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 3

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Patrimoine communal des Epesses: Développer les énergies renouvelables

Statut	**modifiée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Dans le cadre d'un avenant à la convention originelle TEPCV , la CCPH a souhaité soutenir de nouvelles actions au niveau communal. C'est ainsi que certaines communes se sont portées candidates en fin 2015. Le projet d'avenant a été approuvé par les Services de l'Etat au premier trimestre 2016. La Commune des Epesses est partie prenante à cette seconde tranche d'opération TEPCV.

Description de l'action :

Convention TEPCV 2 - actions EnR

- Chauffage par PAC / MARPA
- Toiture PV / salle des sports
- PV en autoconsommation / piscine communale

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Energie verte produite: 182 MWh/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Etat; CDC; Région PdL; CCPH
Budget	*Investissement :218,5 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*144,6 k€ (66,2 %) [Etat & CDC]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Energie économisée (MWh/an)* *- Production ENR (MWh/an)* *- GES évités (teq CO^2/an)*

Type d'action :

Domaines adressés :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production des énergies renouvelables
- Réduction des émissions GES
- Renforcement stockage carbone
- Réseaux de chaleur verte
- Production matériaux bio-sourcés
- Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques
- Développement coordonné des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 4

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Patrimoine communal de Mouchamps : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 5,0

Contexte :

Dans le cadre d'un avenant à la convention originelle TEPCV , la CCPH a souhaité soutenir de nouvelles actions au niveau communal. C'est ainsi que certaines communes se sont portées candidates en fin 2015. Le projet d'avenant a été approuvé par les Services de l'Etat au premier trimestre 2016. La Commune de Mouchamps est partie prenante à cette seconde tranche d'opération TEPCV.

Description de l'action :

Convention TEPCV 2 - actions EE

- Eclairage LED/ Salle Annexe

- Eclairage LED/ Maison des Associations

Convention TEPCV 2 - actions EnR

- Chauffage par PAC / Salle Annexe

- Chauffage par PAC / Maison des Associations

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Economie d'énergie: 6 MWh/an

- Energie verte produite: 60 MWh/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Etat; CDC; Région PdL; CCPH
Budget	*Investissement :180,5 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*119,5 k€ (66,2 %) [Etat & CDC]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Energie économisée (MWh/an)* *- Production ENR (MWh/an)* *- GES évités (teq CO^2/an)*

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 5

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Patrimoine communal des Herbiers : Améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

Dans le cadre d'un avenant à la convention originelle TEPCV , la CCPH a souhaité soutenir de nouvelles actions au niveau communal. C'est ainsi que certaines communes se sont portées candidates en fin 2015. Le projet d'avenant a été approuvé par les Services de l'Etat au premier trimestre 2016. La Commune des Herbiers est partie prenante à cette seconde tranche d'opération TEPCV.

Description de l'action :

Convention TEPCV 2 - actions EE

- Eclairage LED/ Bâtiment du Lavoir

- Eclairage LED/ Centre Herbauges

Convention TEPCV 2 - actions EnR

- Chauffage sur RC verte / Ecole Dolto

- Production électricité verte par PV en autoconsommation/ Bâtiment Ex-Poste

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Economie d'énergie: 20 MWh/an

- Energie verte produite: 280 MWh/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Etat; CDC; Région PdL; CCPH
Budget	*Investissement :255 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*168,8 k€ (66,2 %) [Etat & CDC]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Energie économisée (MWh/an)* *- Production ENR (MWh/an)* *- GES évités (teq CO^2/an)*

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	■
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 9

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performant

Renforcer l'accompagnement des ménages pour massifier la rénovation à haute performance énergétique

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

- Les ménages doivent faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie dans leurs logements.
- D'autre part, les collectivités se retrouvent face aux contraintes environnementales qui se font de plus en plus pesantes. La lutte contre le réchauffement climatique constitue un axe majeur de la politique environnementale nationale.

Description de l'action :

• Mise en place d'une permanence « Energie » pour tous les habitants du territoire qui veulent entreprendre des travaux d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable. Cette permanence gratuite et hebdomadaire offre des conseils techniques, financiers et administratifs.
• Mise en place de subventions 100% CCPH pour inciter les habitants à réaliser des travaux énergétiques.
• Proposer des diagnostics sur plan ou sur site aux particuliers.

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- La diminution de la facture énergétique des ménages.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La création d'emplois

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	ADEME, Région
Budget	*Investissement :300 k€ (/ 3 ans) Fonctionnement :102 k€ (/3 ans sur 2015-2018)*
Financement / Subventions	*195 k€ (48,5 %) [ADEME sur 3 ans: 2015-2018]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	*'• Nombre d'opérations subventionnées par typologie.* *• Energie économisée et Energie produite* *• Montant des travaux de rénovation énergétique.* *• Montant des subventions versées.*

Type d'action :

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 10

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Mettre en oeuvre une nouvelle OPAH 2015-2018

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

• L'Etat accompagne les collectivités dans la rénovation du parc de logements. Les axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

Description de l'action :

• Mise en place d'une permanence « OPAH/ANAH » pour tous les habitants du territoire qui veulent entreprendre des travaux de rénovation. Cette permanence gratuite et hebdomadaire offre des conseils techniques, financiers et administratifs.
• Mise en place de subventions CCPH/Conseil départemental de la Vendée/ANAH pour inciter les habitants à réaliser des travaux de rénovations.
• Proposer des diagnostics sur plan ou sur site aux particuliers.

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.
• Développer le parc locatif aidé privé.
• L'adaptation du parc ancien pour les personnes âgées et/ou les personnes à mobilité réduite.
• La diminution de la facture énergétique.
• La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
• La création d'emplois.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	Prestataire SOLIHA Vendée, ANAH, CD 85
Budget	*Investissement :90 k€ (/ 3 ans) Fonctionnement :105 k€ (/3 ans et externalisé à SOLIAH 85)*
Financement / Subventions	*75 k€ (38,5 %) [ANAH & CD 85 sur 3 ans: 2015-2018]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Bailleurs sociaux; Habitants
Indicateur(s)	*'• Nombre d'opérations subventionnées par typologie.* *• Energie économisée et Energie produite* *• Montant des travaux de rénovation énergétique.* *• Montant des subventions versées.*

Type d'action :

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 11

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Lutter contre la précarité énergétique : participation au programme "Habiter Mieux"

Statut	**modifiée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

• La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME). En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécrable et qui se dégrade au fil des années. Les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes, participent également à gonfler la facture énergétique des plus pauvres, surtout dans le parc privé.

Description de l'action :

• Mise en place d'une permanence « OPAH/ANAH » pour tous les habitants du territoire qui veulent entreprendre des travaux de rénovation. Cette permanence gratuite et hebdomadaire offre des conseils techniques, financiers et administratifs.
• Mise en place de subventions CCPH/Conseil départemental de la Vendée/ANAH pour inciter les habitants à réaliser des travaux de rénovations.
• Proposer des diagnostics sur site aux particuliers.

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.
• La lutte contre l'état de précarité de personnes, familles ou groupes n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieux de vie aux sources d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins primaires.
• La sensibilisation des propriétaires bailleurs dans l'amélioration de leurs locations.
• La diminution de la facture énergétique.
• La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
• La création d'emplois.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	CCAS, CLIC, CD 85, acteurs du FSL/FSE, …
Budget	*Investissement: PM (action 10) Fonctionnement :PM (action 10)*
Financement / Subventions	*[ANAH & CD 85; 2015-2019]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Bailleurs sociaux; Habitants
Indicateur(s)	*'• Nombre d'opérations subventionnées par typologie.* *• Energie économisée et Energie produite* *• Montant des travaux de rénovation énergétique.* *• Montant des subventions versées.*

Type d'action :

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 12

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Poursuite des subventions "Habitat-Energie" pour les travaux d'isolation ou d'installation ENR des particuliers

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

• Face à l'augmentation des coûts de l'Energie dans un logement et pour lutter contre le réchauffement climatique, la Communauté de Communes incite les ménages à entreprendre des travaux de rénovation énergétique

Description de l'action :

• Différencier les aides liées aux chauffages bois pour favoriser la valeur ajoutée locale : le bois bûche.
• Proposer une surprime pour le renouvellement d'un appareil de chauffage au bois (ex: prime à la casse)
• Poursuivre les aides liées à l'isolation des combles, des murs et des planchers.

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

• La diminution de la facture énergétique.
• La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
• La création d'emplois.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	ADEME, Région
Budget	*Investissement: PM (action 9) Fonctionnement :PM (action 9)*
Financement / Subventions	*[ADEME 2015-2018]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	*• Nombre d'opérations subventionnées par typologie.* *• Energie économisée et Energie produite* *• Montant des travaux de rénovation énergétique.* *• Montant des subventions versées.*

Type d'action :

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	■
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 13

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Soutien aux primo-accédants achetant un logement ancien et entreprennant des travaux de performance énergétique

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 30,0

Contexte :

- Depuis 2009, du fait du ralentissement économique, les primo-accédants rencontrent plus de difficultés à accéder à la propriété.
- D'autre part, les collectivités se retrouvent face aux contraintes environnementales qui se font de plus en plus pesantes. La lutte contre le réchauffement climatique constitue un axe majeur de la politique environnementale nationale.
- Depuis 2009, du fait du ralentissement économique, les primo-accédants rencontrent plus de difficultés à accéder à la propriété.
- D'autre part, les collectivités se retrouvent face aux contraintes environnementales qui se font de plus en plus pesantes. La lutte contre le réchauffement climatique constitue un axe majeur de la politique environnementale nationale.

Description de l'action :

• Mise en place d'une subvention (dispositif ECOPASS) pour acheter le logement ancien et permettant de réaliser des travaux de rénovation énergétique.
• Versement de la subvention conditionnée à la réalisation effective des travaux permettant une amélioration minimale des performances énergétiques.

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

• Aider les primo-accédants à s'installer sur le territoire (au moins 10 opéarations/an).
• Investir le patrimoine ancien des communes.
• La diminution de la facture énergétique.
• La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
• La création d'emplois.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	CD 85
Budget	*Investissement :45 k€ (/ 3 ans (cible: 10 opérations /an x))* *Fonctionnement :PM (Service Habitat)*
Financement / Subventions	*[CD 85 apportant la même subvention / opération]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	*• Nombre de primo-accessions à l'ancien* *• Montant des travaux de rénovation.* *• Montant des subventions versées*

Type d'action :

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 14

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Inciter à la construction de logements locatifs sociaux publics à haute performance énergétique

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

- Depuis 2009, du fait du ralentissement économique, les primo-accédants rencontrent plus de difficultés à accéder à la propriété.
- D'autre part, les collectivités se retrouvent face aux contraintes environnementales qui se font de plus en plus pesantes. La lutte contre le réchauffement climatique constitue un axe majeur de la politique environnementale nationale.

Description de l'action :

• Mise en place d'une subvention pour les bailleurs sociaux pour soutenir les constructeurs sociaux afin de réaliser des logements locatifs sociaux à très haute performance énergétique (RT2012 -20%, puis BEPOS).

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

• Développer un parc de logements locatifs sociaux publics neufs performants réduisant les consommations d'énergie et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre avec pour ***objectifs de 12 à 15 opérations/an***

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	Bailleurs sociaux
Budget	*Investissement :180 k€ (/ 3ans (cible 4,5 à 5,0 k€/logt *12 logts/an)) Fonctionnement :PM (Service Habitat)*
Financement / Subventions	*FAUX*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Bailleurs sociaux
Indicateur(s)	*• Nombre de logements sociaux subventionnés* *• Montant des travaux.* *• Montant des subventions versées*

Type d'action :

Accompagnement

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 15

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Evaluer la performance énergétique des logements qui ont eu une subvention de la CCPH (entre 2006 et 2015)

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

• Depuis 2006, la Communauté de Communes a attribué 3 958 subventions. Cela représente 3 076 logements, soit 24% du parc de logements de la CCPH.

Description de l'action :

• Lancement d'une enquête auprès de 2 000 particuliers qui ont obtenu une subvention de la CCPH.
• Traitement des données retournées. Elaboration des résultats et propositons de pistes de progrès.

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

• Connaître l'impact des subventions de la CCPH sur la performance énergétique des logements qui ont obtenu une subvention.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	Prestataire Elise/EIE 85
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :6,5 k€ (Prestation externalisée)*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	*Energie économisée par typologie des travaux subventionnés et valorisation économique de ces réductions de consommation.*

Type d'action :

Etude

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 16

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Accompagner la montée en compétence de la filière locale "bâtiment" pour la rénovation énergétique et la construction performante

Statut	**Action engagée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

- Depuis 2006, la Communauté de Communes travaille avec la CAPEB de Vendée et la FFB de Vendée pour réaliser des formations délocalisées sur la Ville des Herbiers.
- Depuis 2006, la Communauté de Communes propose aux artisans de visiter des chantiers de logement à haute performance énergétique.

Description de l'action :

• La CAPEB de Vendée et la FFB de Vendée proposent des formations délocalisées sur les Herbiers via un organisme de formation commune BATICEF. Dans le cadre des modules de formation EIBAT dudit organisme, La CCPH se charge de leur trouver une salle sur la Ville. Depuis 2009, ce sont entre 2 et 5 formations par an qui y sont dispensées.
• La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a proposé la visite de deux chantiers exemplaires :
o en 2009 : la visite de la maison éco-performante aux Herbiers.
o en 2013 : la rénovation BBC de 5 logements à Mesnard-La-Barotière
• Les actions de formation en rénovation/construction performante porte également:
o sur l'adaptation au changement climatique (en confort d'été évitement des surchauffes des bâtiments performants)
o sur la réduction des polluants atmosphériques (notamment sur la qualité de l'air intérieur)

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• Former les artisans aux nouvelles règlementations du bâtiment.
• Former les artisans aux nouvelles normes énergétiques.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	CAPEB, FFB, ADEME, Région
Budget	*Investissement: CAPEB 85 & FFB 85 Fonctionnement :(aucun)*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Commerçants & artisans
Indicateur(s)	*• Nombre de formations.* *• Nombre de participants*

Type d'action :

Formation

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	■
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	■
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 17

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performan

Aider les ménages à passer à l'action : Campagne "Objectif 1020 isolations de combles pour 2020

Statut	**engagée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

- Le 1er poste de déperdition de chaleur dans une maison se fait par le toit. Depuis 2008, la Communauté de Communes a mis en place une subvention sur l'isolation des combles afin d'inciter les particuliers à entreprendre ce type de travaux. Cette action a été accompagnée par une campagne de thermographie aérienne.
- Afin de relancer la communication sur l'isolation des combles, les élus souhaitent relancer une nouvelle opération sur cette thématique

Description de l'action :

- *Lancement d'une campagne de communication « objectif 1020 isolations de toitures pour 2020. (Pour mémo, entre 2009 et 2016 il ya eu 600 opérations d'isolation).*
- *L'accueil des habitants se fera lors de la permanence « Energie ».*

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- *Sensibiliser les habitants aux travaux de rénovations énergétiques dans leurs logements.*
- *Inciter les habitants à entreprendre des travaux d'isolation des combles.*

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	ADEME, Région
Budget	*Investissement: (PM action 9) Fonctionnement :6 k€ (/ 3ans pour frais annexes de communication (PM service*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Habitants; Commerçants & artisans
Indicateur(s)	• *KWh = Energie du logement.* • *Coût TTC des travaux de rénovation.* • *Montant des subventions versées*

Type d'action :

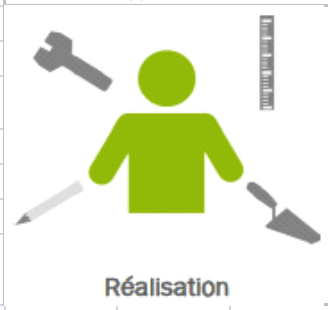

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 40

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.1 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Extension du résau de chaleur biomasse des Herbiers et réalisation du schéma directeur réseau de chaleur

Statut	réalisée	Avancement (%) :	20,0

Contexte :

Un réseau de chaleur (RC) verte a été réalisé pour fournir les besoins de chaleur de bâtiments publics fortement énergivores (maisons de santé et/ou de retraite, cuisine centrale,..). A l'origine les installations (équipements de production, infrastructure des réseaux de distrbution) ont été sur-dimensionnés pour à terme pouvoir y raccorder d'autres ouvrages. Hors certaines réaffections d'ouvrages auxquelles peuvent être additionnés des efforts de réduction des besoins font qu'aujourd'hui ce RC devient très sur-diemsnionné, avec des conséquences sur les performances énergétiques (générateurs moins performants car fonctionnant à moindre régime, pertes réseaux constantes hormis une énergie distribuée moindre). Pour rétablir des performances énergétiques, environnementales et économiques qui se sont significativement dégradées, il conviendrait d'étendre la couverture de ce RC.

Description de l'action :

Extension du RC verte avec :

- raccordement de batiments publics en rénovation: Ecole Dolto et presbythère
- l'élaboration d'un schéma directeur (à l'instar de obligation règlementaire loi Transition Energétique pour les réseaux de chaleur publics existants au 01/01/2009, de réaliser avant le 31/12/2018 un schéma directeur) en vue d'accroître progressivement la fourniture de chaleur verte
- planification à court et moyen terme de raccordement d'ouvrages périphériques

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

Accroître la production locale d'énergie renouvelable:

- raccordement sur le RC verte de batiments publics
- réaliser un schéma directeur pour le développement du RC
- réaliser les extensions du RC verte afin de recouvrir des performances acceptables
- favoriser un approvisionnement local de la ressource bois énergie (80 %)

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Commune des Herbiers
Budget	*Investissement: (non défini)* *Fonctionnement :(aucun)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Habitants
Indicateur(s)	- Puissance installée et disponibilité des équipements - Performance des installations (génération et distribution) - Energie renouvelable produite et ratio (vs gaz naturel) Fourniture bois-énergie de provenance locale (tonnage)

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production des énergies renouvelables
- Réduction des émissions GES
- Renforcement stockage carbone
- Réseaux de chaleur verte
- Production matériaux bio-sourcés
- Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques
- Développement coordonné des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 41

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.1 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Construction d'un deuxième réseau de chaleur / chaufferie biomasse sur le quartier de la Tibourgère (EHPAD de la Tibourgère)

Statut	**réalisée**	Avancement (%) : 80,0

Contexte :

Dans le cadre de la réalisation d'un nouvel EHPAD de la Tibourgère (en périphérie Nord de la ville des Herbiers), il a été décidé d'alimenter en chaleur verte cet établissement ayant des besoins énergétiques, notamment thermiques, soutenus. Il avait été initialement envisagé de pouvoir à terme y raccorder un nouveau groupe scolaire (la puissance installée et le tracé du réseau ayant été conçus en ce sens).

Description de l'action :

Réalisation d'un mini réseau de chaleur verte avec :
- une chaufferie déportée avec 1 générateur bois-énergie (plaquettes) et 1 générateur GN
- une réseau enterré extérieur pour la distribution primaire
- une sous-station par batiment avec échangeur à plaques, distributions et régulations secondaires

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

Accroître la production locale d'énergie renouvelable
- couvrir les besoins à hauteur de 80% par du bois énergie
- favoriser un approvisionnement local de la ressource bois énergie

Détails de l'action :

Echelle d'action	Communes
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Commune des Herbiers
Budget	*Investissement: (non défini)* *Fonctionnement :(aucun)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Habitants
Indicateur(s)	- Puissance installée et disponibilité des équipements - Performance des installations (génération et distribution) - Energie renouvelable produite et ratio (vs gaz naturel) Fourniture bois-énergie de provenance locale (tonnage)

Type d'action :

Réalisation

Domaines adressés :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production des énergies renouvelables
- Réduction des émissions GES
- Renforcement stockage carbone
- Réseaux de chaleur verte
- Production matériaux bio-sourcés
- Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques
- Développement coordonné des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 52

Axe 4: Communication, mobilisation, coopération

Objectif 4.2 : Sensibilisation du grand public

Sensibiliser et informer les habitants du territoire

Statut	**engagée**	Avancement (%) : 33,0

Contexte :

La sensibilisation est une des clés à mettre en œuvre pour comprendre les enjeux énergétiques et climatiques et faire évoluer les comportements.

Description de l'action :	Objectif(s) de l'action : **2018-2020**
- Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des évènements dédiés à l'énergie (animations durant la semaine de l'énergie ou de la mobilité: conférences, projection de films pour différents types de public) - Poursuite du défi des familles à énergie positive	- Qté opération d'animation ou évènements: 3/an - Nombre d'équipe de familles à énergie positive: 2/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	EIE 85 (prestataire)
Budget	*Investissement: (aucun)* *Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Habitants; Responsables de service
Indicateur(s)	- Nombre annuel d'opérations de sensibilisation - Fréquentation et évaluation qualitative de ces opérations - Nombre annuel d'équipes de familles à énergie positive

Type d'action :

Communication

Domaines adressés :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production des énergies renouvelables
- Réduction des émissions GES
- Renforcement stockage carbone
- Réseaux de chaleur verte
- Production matériaux bio-sourcés
- Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques
- Développement coordonné des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 53

Axe 4: Communication, mobilisation, coopération

Objectif 4.2 : Sensibilisation du grand public

Sensibiliser les habitants : Distribution de duo d'ampoules LEDS (2 000) auprès de particuliers

Statut	**Action nouvelle**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

• La Communauté de Communes du Pays des Herbiers est reconnu « TEPCV » : Territoires à énergie positive pour la croissance verte. A ce titre, en partenariat avec EDF et l'Etat, elle bénéficie gratuitement de 2 000 duos d'ampoules LED à distribuer à ses habitants sur son territoire.

Description de l'action :

• Les ampoules seront distribuées dans 4 endroits distincts :
- o à l'épicerie solidaire de la Communauté de Communes (Qté: 300 unités)
- o dans les logements des MARPA et des EHPAD du territoire (Qté: 700 unités)
- o durant le Chrono en Octobre 2016 sur le stand de la CCPH (Qté: 1.000 unités).

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

• Faire connaître les nouvelles technologies d'ampoules auprès du grand public et surtout auprès des particuliers à faibles ressources.
• Parler des économies d'énergie pouvant être réalisées dans les logements.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	Etat, EDF
Budget	*Investissement: (aucun)* *Fonctionnement :(aucun)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	- Nombre de duos distribués par site et/ou par évènement

Type d'action :

Communication

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

6.2 ACTIONS PROPOSEES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 6

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Animer un réseau intercommunal de référents " énergie" afin de mutualiser des outils ou

Statut	**validée**	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

Le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public) est très consommateur d'énergie (environ 12% des consommations du secteur tertiaire du territoire). La facture énergétique pour les communes a augmenté sur la dernière décennie du fait de la hausse des coûts de l'énergie. Les communes n'ont pas toujours les moyens d'internaliser une expertise énergie. Enjeu d'accompagner les communes à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine dans une optique de maîtrise des coûts et d'exemplarité.

Description de l'action :

Il s'agit d'accompagner les communes en apportant une expertise énergie et en mettant en place des actions collectives :
- Mettre en place et animer un réseau de référents énergie (agents et élus) des communes
- Apporter une expertise énergie aux communes pour la mise en place d'actions
- Mettre en place des opérations collectives ou des outils mutualisés, selon besoins des communes

Action déjà engagée: Assistance à l'élaboration de dossier de consultation pour la fin des tarifs réglementés de l'énergie (TRVe)
Actions collectives possibles:
- groupement d'achat pour l'énergie
- groupement de commandes pour des prestations énergétiques (audits énergétiques, renouvellement de contrats d'exploitation, études de faisabilité ENR, ...)- valorisation mutualisée de CEE

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Réseau actif réunissant les référents énergie des 8 communes
- Mise en place de plusieurs actions collectives

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Communes
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*[ADEME:COT]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Nombre de réunions du réseau*

Type d'action :

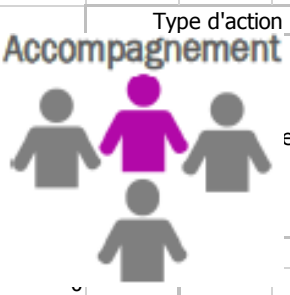

ent

Domaines adressés :	0
Réduction des consommations d'énergie	0
Production des énergies renouvelables	0
Réduction des émissions GES	0
Renforcement stockage carbone	0
Réseaux de chaleur verte	0
Production matériaux bio-sourcés	0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	0
Développement coordonné des réseaux énergétiques	0
Adaptation au changement climatique	0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 7

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes

Statut	validée	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public) est très consommateur d'énergie (environ 12% des consommations du secteur tertiaire du territoire). La facture énergétique pour les communes a augmenté sur la dernière décennie du fait de la hausse des coûts de l'énergie. Les communes n'ont pas toujours les moyens d'internaliser une expertise énergie.
Enjeu d'accompagner les communes à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine dans une optique de maîtrise des coûts et d'exemplarité.
Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un dispositif d'accompagnement de l'ADEME à destination des petites et moyennes communes qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux communes n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies et pour montrer l'exemple.
Le dispositif d'aide de l'ADEME est composé d'un montant de 15 k€ pour l'achat de petits équipements (instruments de mesure) à la création du poste la première année, puis sur 3 ans, d'un montant de 24 k€/an pour les dépenses internes de personnel et d'un montant de 20 k€/an pour les dépensese externes de communication.

Description de l'action :

- Etudier avec l'ADEME et autres partenaires locaux la possibilité de mettre en place un CEP ou d'adhérer à un CEP à l'échelle supra-territoriale (ex: CC du Pays de Pouzauges).
- Déployer le service si porté par la CCPH: établir la convention de financement ADEME-Région, recruter un Conseiller en Energie Partagé, mettre en oeuvre le service auprès des communes.
- Faire connaître le dispositif auprès des communes, si portage à l'échelle supraterritoriale.

La mise en oeuvre du CEP consiste en:
- Accompagner les communes dans le suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public) globalisant **une charge de 1.415 k€/an** (@2014)
- Réaliser un diagnostic stratégique pour identifier et hiérarchiser les actions de rénovation à réaliser: audit énergétique, programme pluriannuel de travaux, etc.
- Assurer des prestations de maîtrise d'oeuvre sur les opérations les moins complexes (élaboration DCE, analyse des offres,suivi de réalisation, réception des installations).

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Les 8 communes suivies par le CEP, avec suivi de l'ensemble de leur patrimoine
- Audit des bâtiments représentant **au moins 80 %** des consommations communales cumulées
- Diminution des consommations d'énergie des communes d'**au moins 20% (soit un gisement potentiel d'économie de 243 k€/an)**

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Communes, ADEME, Région
Budget	*Investissement :15 k€ ((instrumentation)) Fonctionnement :186 k€ (Poste CEP /3 ans)*
Financement/Subventions	*87 k€ (43,3 %) [ADEME]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	- Nombre de bâtiments communaux audités - Energie économisée et/ou produite et GES économisés - valorisation économique des économies et/ou de la production

Type d'action :

Domaines adressés :

- Réduction des consommations d'énergie
- Production des énergies renouvelables
- Réduction des émissions GES
- Renforcement stockage carbone
- Réseaux de chaleur verte
- Production matériaux bio-sourcés
- Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques
- Développement coordonné des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 8

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.1 : Etre exemplaire dans la gestion énergétique du patrimoine public

Optimisation de l'énergie électrique pour les besoins de la piscine intercommunale

Statut	engagée	Avancement (%) :	1,0

Contexte :

Le Gouvernement ayant annoncé son intention de soutenir l'Investissement public local, il a été créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) en début 2016.
Dans la typologie des projets souhaités, plusieurs types d'opération y étaient éligibles à un financement, notamment concernant la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. La piscine intercommunale Cap-Vert aux Herbiers a été réalisée dans le début des années 2000. Néanmoins, bien que la fréquentation soit soutenue, l'exploitation demeure fragile du fait d'un compte de résultat équilibré par un abondement récurrent de la collectivité maître
d'ouvrage. Le compte d'exploitation est notamment affecté, du fait des activités associées fortement énergivores (traitement et chauffage de l'air, traitement et chauffage de l'eau), par les charges énergétiques, à savoir principalement le gaz naturel (environ 600 MWh pci et 45 k€- HT/an) et l'électricité (environ 735 MWhef et 70 k€_HT/an). Le Maître d'Ouvrage a effectué un changement de la Centrale de Traitement d'air par un équipement plus performant énergiquement par
une Pompe à chaleur avec groupe de déshumidification. Pour cet, ouvrage, Il convient désormais d'adresser des actions visant à réduire les charges liées aux consommations d'électricité

Description de l'action :

Le projet consiste à la mise en place d'une production locale d'électricité par des générateurs photovoltaïques (PV) installés à l'extérieur et dont
la production sera entièrement autoconsommée pour les besoins du site. La puissance installée de 50 kWc étant à tout moment inférieure aux
besoins du site (puissance moyenne annuelle de 80 kW en période diurne, variant de 90 à 105 kW en été), il n'y aura pas d'injection sur le réseau public.
Ainsi définis la capacité et le productible de ce système, les consommations d'électricité issues par le réseau en seront réduites d'environ 51 MWh/an (soit 7% des besoins), de même les charges économiques associées (estimées à 4,5 k€_HT/an)

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

installation d'un générateur de 50 kWc avec une production escomptée de 51 MWh/an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Département
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Préfecture 85, Leader
Budget	*Investissement :116,9 k€ (Etudes & Travaux en HT)* *Fonctionnement +/- PM: exploitant)*
Financement/Subventions	*81,9 k€ (70,1 %) [DSIL 85 & LEADER]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	- Capacité installée (kWc) - Production électrique escomptée (MWh/an)

Type d'action :

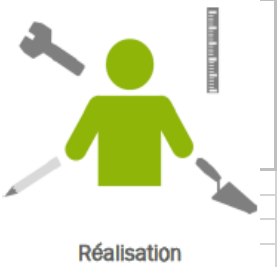

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 18

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants

Inciter les ménages à passer à l'action : Lancement d'une nouvelle campagne de

Statut	modifiée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

• Depuis 2006, la Communauté de Communes entreprend des actions de sensibilisation auprès du grand public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables : subventions « Energie », permanence « Energie », thermographie aérienne, construction d'une maison éco-performante, rénovation BBC de 5 logements locatifs à Mesnard-La-Barotière, défi des familles à énergie positive…
• Afin de poursuivre cette sensibilisation, une nouvelle action est proposée avec l'utilisation d'un drone.

Description de l'action :

• Localisation d'un quartier de maisons des années 1960/1970 sur la Ville des Herbiers.
• Avec un drone, survol du quartier afin de communiquer avec les habitants sur les déperditions énergétiques existantes et les travaux à mener

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• Sensibiliser les habitants aux travaux et techniques de rénovations énergétiques dans leurs logements.
• Inciter les habitants à entreprendre des travaux de rénovations énergétiques.
• Expliquer les différentes subventions aux habitants.

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	ADEME
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :25 k€ (Prestation externalisée à affiner)*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	*- Nombre de personnes ayant consultées les mesures - Augmentation du nombre de rendez vous aux permanences Energie*

Type d'action :

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 19

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants

Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil énergie

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

Le secteur résidentiel représente 31% des consommations du territoire (1er poste). La facture annuelle de chauffage d'un logement peut présenter de grandes disparités (de 250 € pour une maison "basse consommation" à plus de 1.800 € pour une maison mal isolée). Hors, si les techniques de réhabilitation énergétique sont connues, il y a des freins financiers et logistiques au passage à l'action. Le moment de l'achat immobilier ou de la construction sont des moments clés pour envisager des travaux (plus grande facilité d'emprunt, travaux d'envergure plus faciles à envisager lorsque le logement est vide, ...). C'est pourquoi il est important d'avoir les bons conseil à ces moments clés.
La CCPH s'est dotée de structures de conseil énergie (permanence Energie, permanence OPAH); cependant, pendant le forum d'avenir, il est ressorti le besoin de mieux les faire connaître et d'orienter les porteurs de projet plus vers elles.

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place une logique de guichet unique avec l'objectif que les maîtres d'ouvrage soient systématiquement informés de l'existence des structures de conseil énergie et soient orientés vers elles le plus en amont possible de leur projet:
- dès le premier contact avec les services ADS (Autorisation Droit des Sols) des communes;
- dès l'achat du terrain ou du logement.

- Identifier les acteurs "portes d'entrée" (services AADS des communes, ADIL, banques, notaires, ...) des maîtres d'ouvrages pour leurs projets d'achat immobilier ou de construction
- Leur faire connaître l'offre de conseil énergie disponible sur le territoire (permanence Energie, permanence OPAH, ...)
- Définir avec eux l'organisation à mettre en place et les besoins en termes d'outils d'information et d'orientation
- Mise en oeuvre
- Evaluation de l'organisation en place (efficacité, ...)

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- Organisation en place avec les services ADS des 8 communes
- Organisation en place **avec 50 % des autres acteurs** "portes d'entrée" (ADIL, banques, notaires, ...)
- **90%** des pétitonnaires ont eu l'information
- **50%** des pétitonnaires ont eu un RdV avec une des structures de conseil énergie

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	Communes, ADIL, notaires, banques, ...
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :3 k€ (/ 3 ans pour Frais annexes fonctionnement: brochures, communication)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Habitants
Indicateur(s)	- Nombre de personnes orientées vers les structures de conseil énergie - Augmentation du nombre de rendez-vous aux permanences Energie /

Type d'action :

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 20

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants

Lancer un appel à projets pour opérations exemplaires pour anticiper la future RT2020

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

Les enjeux de la construction et la rénovation énergétique nécessitent que les acteurs de la filière bâtiment du territoire montent en compétence pour suivre les évolutions techniques et règlementaires. Les collectivités locales peuvent accompagner cette montée en compétence en anticipant les évolutions de la réglementation thermique (future RT 2020, Bâtiment à énergie positive - BEPOS). L'exemplarité sur ces sujets par les collectivités est de nature à faire avancer la prise de conscience ainsi que la diffusion des pratiques.

Description de l'action :

- Recherche de partenaires techniques et financiers pour le projet
- Mobilisation d'un comité de pilotage regroupant les partenaires intéressés
- Identification des types de bâtiments cibles, des ambitions énergétiques / environnementales / de formation visées, des volumes financiers en jeu, ...
- Définition du cahier des charges de l'appel à projets : critères techniques (avec intégration de ceux pour la qualité de l'air intérieur; le confort d'été; les matériaux biosourcés; des mesures d'adaptation au CC: ex gestion des eaux) , calendrier, montant des financement, modalités de chantier école, ...
- Lancement de l'appel à projets
- Analyse des candidatures et sélection des lauréats
- Suivi, accompagnement et financement des projets retenus
- Communication sur les enseignements de l'appel à projets

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- 8 opérations exemplaires soutenues par l'appel à projets (un par commune), avec des typologies différentes (maison individuelle ou petit collectif, tertiaire, bâtiment public par exemple)

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	CCPH, CAPEB, FFB, ADEME, Région
Budget	*Investissement :24 k€ (/ 8 opérations) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement/Subventions	*[ADEME; FEDER]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Commerçants & artisans; Elus
Indicateur(s)	- Nombres d'opérations exemplaires soutenues - Performance énergétique atteinte

Type d'action :

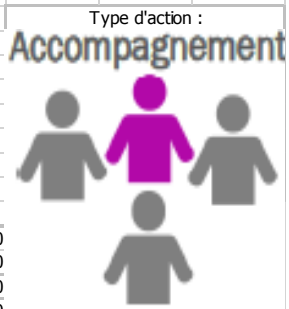

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 21

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.2 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments performants

Intégrer / renforcer les objectifs "énergie-climat" lors de la révision du PLH 2018-2024

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

• Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Le PLH actuellement en vigueur sur la CCPH couvre la période 2013-2018. • La planification de la réalisation de logements et de la rénovation joue un rôle important sur l'étalement urbain, donc sur la consommation foncière ainsi que sur les déplacements.

Description de l'action :

• A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.
• Le PLH précise notamment un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé, les actions et opérations de requalification des quartiers anciens dégradés.
• Le PLH comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique. Le programme d'actions détaillé indique pour chaque commune ou secteur : le nombre et les types de logements à réaliser ; les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés ; l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire ; les orientations relatives à l'application des dispositions du code de l'urbanisme, favorisant la construction de logement.

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• Intégrer les objectifs « Energie-Climat » du PCAET de la Communauté de Communes.
• Intégrer les objectifs du SCOT du Pays du Bocage Vendéen et les objectifs du PLUi de la CCPH.
• La diminution de la facture énergétique des ménages.
• La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	DREAL, DDTM 85, CD 85
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :30 k€ (Prestation externalisée)*
Financement / Subventions	*15 k€ (30 %) [CD 85; ADEME]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Elus
Indicateur(s)	*- Performance énergétique (kWh/logement), Performance environnementale (CO2/logement), Performance foncière*

Type d'action :

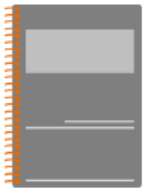

Etude

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 22

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.3 : Prendre en compte l'énergie et le climat dans l'urbanisme et l'aménagement

PLUi : Intégrer / renforcer les objectifs" énergie-climat" en compatibilité avec les

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

• Le PLUi devient désormais obligatoire et de compétence intercommunale. Son élaboration devrait être officialisée dès le premier semestre 2017. Le PLUi est un outil de planification clé pour intégrer les enjeux liés à la consommation d'espace, à la mobilité, à l'énergie, à l'eau, à l'adaptation au changement climatqie, à la biodiversité. Il devra intégrer les prescriptions et préconisations du SCOT et s'articuler avec le PLH.

Description de l'action :

A prévoir dès l'élaboration du cahier des charges de la consultation
Une personne devrait être nommée en interne pour accompagner le bureau d'études. La démarche devrait être lancé en 2017: consultation et sélection du BE, lancement officiel du PLUi devrait être en 2018.
Exemples d'actions possibles:
- Attention lors de l'élaboration du cahier des charges en prévoyant un diagnostic détaillé sur l'énergie
- Utilisation de l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme): cet outil d'accompagnement et d'aide à la décision doit permettre de placer les enjeux de l'énergie et de l'environnement au cœur du processus de planification
- Utilisation d'outils d'aide à la décision type GES-PLU
- Définition des indicateurs

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• Intégrer les objectifs « Energie-Climat » du PCAET de la Communauté de Communes.
• Intégrer les objectifs du SCOT du Pays du Bocage Vendéen

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Habitat)
Partenaires	DREAL, DDTM 85, CD 85
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :(aucun: élaboration externalisée non comprise)*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Elus; Habitants
Indicateur(s)	*- Niveau d'intégration dans le PLUi des objectifs SCOT et PCAET*

Type d'action :

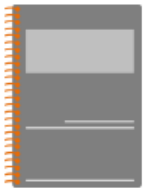

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 23

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.3 : Prendre en compte l'énergie et le climat dans l'urbanisme et l'aménagement

Exemplarité des zones d'activités économiques communautaires: intégrer les objectifs

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

• Dans le cadre d'aménagement de nouvelles zones d'activités ou de ré-aménagement , prévoir d'inclure dès la conception des projets les objectifs de lutte contre la consommation foncière, de mobilité, de performance énergétique, de préservation des ressources (adaptation) - en compatbilité avec les orientations du SCOT en cours d'élaboration et avec les objectifs du PCAET. Enjeu de l'exemplarité de la CCPH dans ses opérations d'aménagement.

Description de l'action :

A prévoir dès l'élaboration du cahier des charges de la consultation
Une personne devrait être nommée en interne pour accompagner le bureau d'études.
Exemple d'actions possibles:
- Etablir une charte ou s'inscrire dans un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement ZAE communautaires
- Systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (gestion des eaux pluviales, mobilité douce, gestion des déchets, ...) via les CCCT, cahiers de prescriptions ou cahier des charges de cession de terrain, ...

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

• Intégrer les objectifs « Energie-Climat » du PCAET de la Communauté de Communes.
• Intégrer les objectifs du SCOT du Pays du Bocage Vendéen

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	DDTM 85
Budget	*Investissement: (non défini) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement / Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	*- Niveau d'intégration des objectifs SCOT et PCAET*

Type d'action :

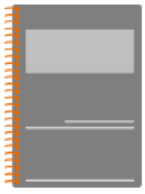

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 24

Axe 1 : Bâti et énergie

Objectif 1.3 : Prendre en compte l'énergie et le climat dans l'urbanisme et l'aménagement

Mettre en place un Conseil en Urbanisme Partagé (CUP) pour les communes

Statut	valider ultérieureme	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

La transition énergétique du territoire passe par une révision des modes d'aménagement de l'espace. D'où la nécessité d'accorder une place nouvelle aux enjeux énergétiques et climatiques dans les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacement. Ces politiques se traduisent de manière concrète dans les opérations d'aménagement des communes (lotissements, opération de densification ou de revitalisation du coeur des villes ou centre-bourgs, zones d'activités).

Il s'agit de doter le territoire d'outils et de moyens complémentaires afin de permettre aux élus de mettre en oeuvre un urbanisme durable répondant aux enjeux liés à la consommation d'espace, à l'énergie, à la gestion de l'eau, à la biodiversité, ...

Description de l'action :

- Définition du besoin et de l'échelle pertinente (CCPH, Pays) pour porter le service: mobilisation d'un groupe de travail chargé d'approfondir le sujet, rencontre de territoires dotés de ce service.
- Si validation, création du poste de CUP avec adhésion des communes volontaires.
- Mise en place du Conseil en Urbanisme Partagé (sur le principe du Conseil en Energie Partagé) apportant une expertise urbanisme aux communes du territoire. L'objectif du CUP est d'accompagner les élus dans leurs démarche de lotissements ou de densification avec pour objectif l'intégration des orientations du SCOT et des orientations du Grenelle (atténuation et adaptation).Exemple d'actions du CUP: appui méthodologique AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme); rédaction de cahiers de prescriptions ou cahiers des charges modèles communs aux collectivités pour les opérations de lotissement ou de densification; création d'outils nécessaires à la mise en oeuvre de sa mission (actions de formations, publication de guides pratiques, accompagement individuel et collectif, ...).

Objectif(s) de l'action : **2021-2025**

- Mise en place du CUP

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service DD)
Partenaires	Communes, Pays, CAUE, ADEME
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :90 k€ (Poste CUP de 0,5 ETP / 3 ans)*
Financement/Subventions	*[à rechercher]*
Calendrier prévisionnel	MT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	- Nombre de communes adhérentes au dispositif - Nombre d'opérations d'aménagement accompagnées par le CUP et

Type d'action :

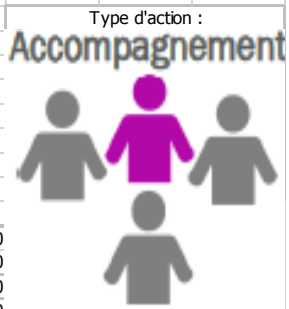

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 27

Axe 2 : Mobilités

Objectif 2.1 : Planifier et aménager pour proposer des alternatives à la voiture individuelle

Coordonner le développement du réseau cyclable vers les équipements ou pôles

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

• Le Pays des Herbiers dispose déjà d'une « armature » forte en matière d'aménagements cyclables réalisés par le Conseil départemental sur les voies structurantes (RD 755B, RD 23 et RD 27).
• Une part modale des cycles non négligeable (3 %) mais l'usage du vélo sur le territoire est plus touristique qu'utilitaire (54 % des déplacements en cycle sont réalisés pour un motif de loisirs ou d'activités sportives).
• Le développement du vélo doit passer par une réflexion nécessaire en termes d'itinéraires de déplacements et en fonction des pôles structurants du territoire

Description de l'action :

• Etape 1 : Créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'ensemble du territoire. A partir de l'outil de modélisation PREDITRESOCYCLO, un réseau cyclable structurant a été élaboré à l'échelle du territoire. Celui-ci résulte de la localisation sur le territoire de pôles générateurs de déplacements (écoles, commerces, pôles d'emploi,…) pondérée en fonction de leur importance, des distances à parcourir et des zones avec lesquelles on souhaite les relier.
• Étape 2 : Budgétiser et programmer les aménagements : Court terme, Moyen terme, Long terme. Coûts unitaires estimés :
  • Piste cyclable : 200 € / mètre linéaire.
  • Bande cyclable : 25 € / ml.
  • Partage de voirie : 300 € / ml.

Objectif(s) de l'action : **2021-2025**

• Conforter et encourager la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens en proposant de nouveaux itinéraires.
• Développer les infrastructures pour obtenir un réseau plus fin qui maille l'ensemble du territoire.
• Sécuriser les déplacements des cyclistes par des aménagements spécifiques

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service DD)
Partenaires	Communes
Budget	*Investissement: (non défini) Fonctionnement :(aucun)*
Financement/Subventions	*[CD 85]*
Calendrier prévisionnel	MT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	• Nombre de kilomètres d'aménagements réalisés par année. • Organisation de campagne de comptage des vélos pour mesurer

Type d'action :

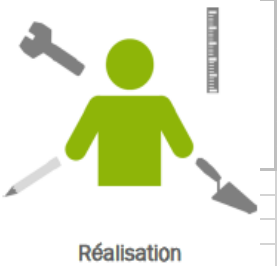

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 42

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.1 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Promouvoir et développer les approches participatives à la production d'énergie

Statut	validée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

Afin de répondre aux objectifs de développement de la production d'énergies renouvelables du territoire, l'implication de tous est nécessaire pour engager la transition énergétique. L'objectif est de faire connaître, promouvoir et développer les approches participatives afin de permettre à tout citoyen de se mobiliser concrètement. C'est un facteur important d'acceptation des projets. C'est aussi un moyen de partager les retombées économiques sur le territoire.
Dans ce cadre, un financement participatif sera proposé pour la mise en oeuvre d'un ou plusieurs projets solaires (le solaire photovoltaïque se prêtant bien au financement participatif), éventuellement sur des actifs fonciers publics.

Description de l'action :

Faire connaître les différents dispositifs de financement des projets et participation citoyenne :
- Recenser les différentes modalités de financement et évaluer les risques : financement d'un tiers-investisseur, financement propre et individuel, financement collectif, investissement citoyen.
- Identifier des exemples sur d'autres territoires.
- Les faire connaître en faisant témoigner des spécialistes de l'investissement participatif et des porteurs de projets.

Faire émerger des projets :
- Porter un projet solaire avec investissement participatif des habitants.
- Encourager la mise en place d'autres projets sur des bâtiments communaux ou les secteurs agricoles et industriels.

Pistes pour développer la mobilisation des citoyens : identification d'un bâtiment public représentatif, organisation de présentations de projets, de visites de sites, …

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- 1 projet porté par la Collectivité (ex: Les Epesses/ Salle des Sports/ toiture PV en revente) avec financement citoyen
- 1 à 2 autres projets portés par des tiers mobilisant du financement citoyen (ex: Beaurepaire)
- Mobilisation des citoyens : participation financière de 200 ménages sur des projets du territoire

Effets indirects escomptés
- Augmentation de la production EnR locale
- Sensibilisation des acteurs du territoire
- Marché pour les entreprises locales (installateurs)

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	CCPH (service Communication), Communes, spécialistes de l'investissement participatif, associations locales
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Elus; Habitants
Indicateur(s)	- Nombre d'actions de sensibilisation / communication menées - Nombre de projets avec investissement citoyen

Type d'action :

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 47

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.2 : Mobiliser les entreprises sur l'énergie et l'économie verte

Accompagner les entreprises pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

Statut	**Action proposée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Sur le Pays des Herbiers, les secteurs tertiaires et industriels représentent respectivement 17% et 21% des consommations énergétiques du territoire. L'énergie est un poste de dépense pour les entreprises, avec une facture croissante du fait des hausses des prix de l'énergie.
Pourtant, des actions sont possibles : Plans de Déplacements d'Entreprises, mutualisation de moyens et d'actions, synergies énergétiques et non énergétiques, installations de systèmes rentables d'énergies renouvelables, etc...
L'objectif de l'action est de porter à la connaissance des entreprises les meilleures pratiques et de leur proposer un accompagnement spécifique pour engager des actions concrètes.

Description de l'action :

Accompagner les entreprises industrielles les plus consommatrices et les commerçants / artisans par secteur d'activité :
- Faire le point avec les interlocuteurs régionaux et les chambres consulaires sur les soutiens existants à des actions à destination des acteurs économiques.
- Mise en place de Clubs Energie ou RdV Entreprises dédiés à la transition énergétique pour les industriels et les commerçants/artisans:
  - A travers des temps courts et conviviaux, valoriser des pratiques et échanger sur les problématiques communes à partir de témoignages de chefs d'entreprises;
  - Développer des premières mutualisations de moyens et des actions communes (synergies industrielles, à l'échelle de zones artisanales et industriels, commandes groupées d'audit énergétiques ou autres prestations énergétiques, ...);
  - Organiser des visites dans les entreprises pour présenter les bonnes pratiques.
- Sur la base d'un volontariat identifié grâce à la mobilisation du Club Energie, proposer des RdV individuels selon les besoins des entreprises pour aider à la construction et la mise en oeuvre des actions.
- Assurer pour les entreprises une veille sur les appels à projets et aides à destination des entreprises
- Former des « référents » énergie dans les entreprises
- Proposer des études de potentiel pour le développement d'EnR : solaire thermique ou électrique, biomasse, géothermie...
- Réaliser des outils de communication (technique et économique) pour sensibiliser aux bonnes pratiques et réduire le gaspillage : fuites d'air comprimé, récupération de chaleur dans les process, amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage...

Objectif(s) de l'action : **2016-2017**

- Mise en place de 2 Clubs Energie, l'un regroupant au moins 30% entreprises industrielles et l'autre 20% commerçants et artisans
- Organisation de 2 réunions/an pour chaque Club
- Mise en place d'au moins 3 actions collectives ou de mutualisation/synergie avec l'un des Clubs (ou entreprises adhérentes)

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	CCPH (service Développement économique), CCI, CMA, Herbiers Entreprises, ADEME, Région; ORACE (PRI Cholet)
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement/Subventions	*[ADEME]*
Calendrier prévisionnel	TCT
Cible(s)	Responsables d'entreprise; Commerçants & artisans
Indicateur(s)	- Nombre d'entreprises inscrites dans les Clubs Energie - Nombre de réunions organisées pour chaque Club Energie, - Nombre d'actions collectives ou d'accompagnement individuels - kWh et GES et k€ économisés par les actions

Type d'action :

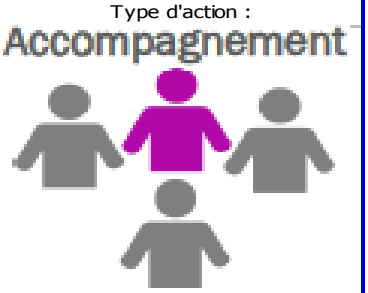

Domaines adressés :	
Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 48

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.3 : Mobiliser le secteur agricole sur l'énergie et les filières courtes

Promouvoir et soutenir le développement des filières courtes, notamment dans la restauration collective

Statut	**Action proposée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Engagé - CCPH et communes: introduction de produits locaux, bio ou durables dans la restauration scolaire avec élaboration d'une carte des producteurs locaux
Environ 40 établissements de restauration collective ont été identifiés sur le territoire
- 11 établissements ont déja participé sur un programme initial de 5 ans
- poursuivre avec un programme sur 3 ans pour adhésion élargie
Exemple: CCEG, CC du Thouarsais
- approvisionnement local de la restauration collective (communes, ehpad, autres, ...)

Description de l'action :

- Faire un bilan sur le premier programme, avec recensement des besoins et des freins, élaboration des pistes de progrès
- Relancer un second programme en tenant compte des orientations du bilan (voire également sur le Pays de Pouzauges).
- Assiter les décideurs en les formant, en les accompagnant (rédaction de cahier des charges pour les marchés de fourniture de denrées)
- Développement de l'approvisionnement: En articulation avec les partenaires, construire et développer l'offre de produits locaux
- Structuration de la filière: Recensement des besoins et des freins

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- Nombre d'établissements participan
- Nombre d'actions de sensibilisation et/ou de formation
- Augmentation de l'approvisionnement local

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service DD)
Partenaires	Communes, Pays du Bocage Vendéen (LEADER),CD 85, CA 85, CIVAM, GAB 85
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :60 k€ (Animation externalisée)*
Financement/Subventions	*18 k€ (30 %) [Leader]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Agriculteurs; Agents
Indicateur(s)	- Nombre d'établissements participant - Estimations des repas - Estimations des tonnages approvisionnés localement

Type d'action :

Accompagnement

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 49

Axe 3 : Développement économique et production d'énergie

Objectif 3.3 : Mobiliser le secteur agricole sur l'énergie et les filières courtes

Soutenir le développement du gisement bois et la structuration de la filière bois-énergie locale

Statut	**Action proposée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Forêts et bocage jouent un rôle important: contribution à la trame verte et bleue, réservoir de biodiversité, stockage carbone, lutte contre l'érosion, ... Le bois est également une ressource à fort potentiel économique et une source d'énergie renouvelable locale, peu chère, stockable et gérable simplement. A ce titre, la protection des boisements et du bocage, ainsi que le développement de la filière bois sont des orientations du SCOT en cours d'élaboration. Le développement de l'agroforestrie est une orientation du SRCAE.

Si la filière bois est déjà mobilisée sur le territoire (consommation d'environ 2.300 TEP/an), avec la SCIC Bois Energie Locale et plusieurs chaufferies bois, l'étude de potentiel ENR du territoire montre qu'une partie du potentiel bois du territoire n'est pas mobilisée (estimation de 3.300 TEP mobilisables annuellement).

Un enjeu est également le remplacement des systèmes de chauffage bois anciens par des équipements bois performants: double-enjeu d'économiser la ressource bois (mauvais rendements des équipements bois anciens) et de protéger la qualité de l'air (les équipements anciens étant émetteurs de polluants atmosphériques).

Description de l'action :

- Etudier la possibilité de s'inscrire dans l'AMI Dynamic Bois si relancée en 2017 (objectif de financer des projets collaboratifs à l'échelle des territoires permettant de mieux exploiter et valoriser la forêt, essentielle à la lutte contre le changement climatique).
- Connaissance des enjeux et des acteurs: monter un réseau des acteurs de la gestion du bois sur le Pays des Herbiers (voire également sur le Pays de Pouzauges).
- Améliorer la connaissance de la ressource bois, en affinant l'évaluation du gisement bois du territoire: travail les acteurs locaux. Eventuellement étude complémentaire avec réalisation de cartographies du gisement bois à l'échelle du territoire dont l'objectif serait de définir les potentiels mobilisables.
- Développement du gisement: En articulation avec les partenaires, construire et développer le gisement bois au travers d'un programme de plantation sur 3 ans; Encourager le changement de systèmes de chauffage bois vétustes par des nouveaux systèmes très performants, fonctionnant toujours au bois et préférentiellement celui dont la valeur ajoutée est la plus territoriale.
- Structuration de la filière: Recensement des besoins et des freins; Mise en place d'un plan d'actions pour y répondre, avec les acteurs locaux de la filière

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- Etude de gisement
- Mise en place d'un plan d'actions de mobilisation de la ressource avec les acteurs locaux
- Augmentation de la production de bois-énergie sur le territoire: Objectifs de **production supplémentaire de 200 TEP/an à court terme** et de 500 TEP/an à moyen terme
- **Augmentation de la consommation** sur le territoire de bois-énergie de 10% (soit environ **250 TEP/a**n)

Détails de l'action :

Echelle d'action	Pays
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Communes, SCIC Bois Energie Local, Atlanbois, Relais Bois-Energie 85 (FD CUMA 85), CA 85, CIVAM, CRPF, DRAAF
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :42 k€ (Etudes externalisées)*
Financement/Subventions	*[ADEME: AMI Dynamic Bois]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Agriculteurs; Elus
Indicateur(s)	- Etude de gisement réalisée - Nombre de réunions/actions réalisées - Energie bois-énergie produite (MWh) - Gains énergétiques générés par les changements de générateurs (chaudières, poêles,..)

Type d'action :

Accompagnement

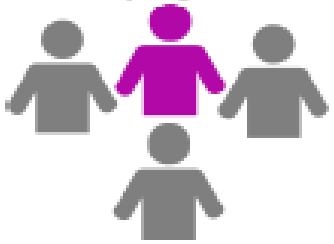

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	■
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	■
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 51

Axe 4: Communication, mobilisation, coopération

Objectif 4.1 : Sensibilisation des décideurs publics

Sensibiliser et former les élus et services de la CCPH et des communes

Statut	**Action proposée**	Avancement (%) : 0,0

Contexte :

Les élus et les services de la CCPH et des communes doivent être moteurs sur les problématiques "énergie-climat". Il est utile et important de leur permettre de mieux appréhender ces problématiques pour faciliter les initiatives à prendre.
Montrer des réalisations, faire connaître les initiatives, s'appuyer sur l'expérience d'acteurs ou de territoire proches engagés dans des démarches "énergie-climat" est un véritable atout pour une appropriation optimale des enjeux du PCAET.

Description de l'action :

- Identifier les thématiques principales intéressant élus et services ainsi que les besoins de sensibilisation / formation en lien avec les problématiques "énergie-climat"
- Recenser les acteurs, projets pilotes ou territoires innovants sur ces thématiques, avec l'aide des partenaires
- Construire un programme annuel comprenant différentes actions d'information, de formation, de témoignages et de visites sur ces thématiques
- Communiquer en interne et auprès des communes
- Réaliser le programme annuel
- Capitaliser suite aux actions et visites pour une meilleure mise en réseau des élus: réalisation de fiches de synthèse, mise en ligne d'une carte des projets innovants ou performants avec leur descriptif, ...

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- Actions d'information: de 3 à 5 /an
- Visites de site: de 2 à 3 /an
- Participants: 30 / action

Détails de l'action :

Echelle d'action	Intercommunalité
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Communes ADEME, Région
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :PM (si CEP)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Elus; Agents
Indicateur(s)	- Nombre de réunions d'information - Nombre de visites de site - Nombre de participants - Evaluation qualitative des actions et capitalisation

Type d'action :

Communication

Domaines adressés :

Réduction des consommations d'énergie	■
Production des énergies renouvelables	■
Réduction des émissions GES	■
Renforcement stockage carbone	
Réseaux de chaleur verte	
Production matériaux bio-sourcés	
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques	
Développement coordonné des réseaux énergétiques	
Adaptation au changement climatique	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Fiche 54

Axe 4: Communication, mobilisation, coopération

Objectif 4.3 : Sensibilisation des scolaires

Sensibiliser et former le public scolaire

Statut	engagée	Avancement (%) :	0,0

Contexte :

La sensibilisation des scolaires aux enjeux énergétiques et climatiques, et plus globalement l'éducation à l'environnement et au développement durable (déchets, eau, air, mobilité, ...) est primordiale. Elle permet d'acquérir des connaissances et des gestes qu'ils pourront mettre en pratique à l'école et dans la sphère familiale. La sensibilisation est une des clés pour faire évoluer les comportements des enfants, mais aussi de leur parents.

Description de l'action :

Mise en place et animation de programmes pédagogiques sur l'énergie à destination des primaires et/ou des collégiens

- identifier des associations partenaires pouvant porter la mise en œuvre du programme
- conventionner avec ces associations et définir le programme
- communiquer auprès des communes et établissements scolaires
- suivre et évaluer la mise en oeuvre annuelle; adapter le programme pour intégrer les retours d'expérience et évaluation

Objectif(s) de l'action : **2018-2020**

- Etablissements scolaires: 4 /an
- Heures d'intervention: 4h/an
- Participants scolaires: 80 /an

Détails de l'action :

Echelle d'action	Département
Porteur de projet	CCPH (service Energie)
Partenaires	Communes, Etablissements scolaires, Associations environnementales (à identifier)
Budget	*Investissement: (aucun) Fonctionnement :45 k€ ( ) Sans pour Animation externalisée)*
Financement/Subventions	*[ ]*
Calendrier prévisionnel	CT
Cible(s)	Scolaires
Indicateur(s)	- Nombre d'établissements scolaires - Nombre d'heures d'intervention

Type d'action :

Formation

Domaines adressés :	0	0
Réduction des consommations d'énergie		0
Production des énergies renouvelables		0
Réduction des émissions GES		0
Renforcement stockage carbone		0
Réseaux de chaleur verte		0
Production matériaux bio-sourcés		0
Réduction émission et concentration de polluants atmosphériques		0
Développement coordonné des réseaux énergétiques		0
Adaptation au changement climatique		0

ANNEXE : LISTE EXHAUSTIVE DES PROPOSITIONS ISSUES DU FORUM D'AVENIR DU 3 SEPTEMBRE 2015

Transition énergétique : développement économique et production d'énergie

Mesures présentées par les rapporteurs
Plus de communication sur journal de la Co Co sur possibilités obtenir des informations sur les énergies renouvelables auprès d'Elise
Créer dans chaque commune un bâtiment à énergie positive pour l'exemple
Élaborer une politique commune par rapport à la production d'énergie sur le territoire avec un positionnement global
Inciter à produire collectivement de l'énergie sur le parc existant (lotissements, villages…)
Poursuite des actions : - green techs. - filières courtes - aides aux particuliers/aux entreprises pour la production énergies renouvelables
Soutenir les initiatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
Autres mesures
Révision du PLU pour faciliter la pose des panneaux photovoltaïques dans les zones protégées
École à énergie positive
Aide aux initiatives de créations de nouvelles usines/sites de méthanisation
Installer du photovoltaïque sur tout bâtiment qui s'y prête : . bâtiments agricoles . bâtiments industriels . bâtiments publics (écoles…) en neuf ou en rénovation
Aménager des zones d'activités permettant la mutualisation du chauffage ou l'électricité par exemple
Faire participer les citoyens à la production locale d'énergie (financement citoyen…)
Pédagogie « économie d'énergie »

Transition énergétique : mobilités

Mesures présentées par les rapporteurs
Optimiser les lignes Angers/Puy du Fou Les Herbiers et autres → comment communiquer sur l'existant ?
Aménager les liaisons douces entre communes en séparant les types de déplacement (de centre-ville à centre-ville) → sécurité cycliste & piétons
Développer un réseau de communication permettant de co-voiturer (déchetterie, bibliothèque) à l'intérieur de la CCDPH (développer les moyens d'échanges, information dans les quartiers)
Remettre en service la liaison de chemin de fer vers Cholet (faire étude des besoins)
Développer les liaisons douces : . location des vélos, . Puy du Fou → Mont des Alouettes . Sécuriser le réseau existant (parcs à vélo)
Étude globale sur les flux de circulation
Transports en commun électrique à développer pour le lien social au sein de la Co Co
Autres mesures
Dans chaque aménagement de voirie, prévoir une liaison cyclable et piétonne Améliorer la sécurité sur les existants – Traversées aux grands axes
Développer, favoriser, les échanges et l'animation internes aux quartiers Grand tableau à l'entrée des quartiers
Favoriser le déplacement des PMR (dans transport en commun, dans les bourgs et le centre)
Renouveler l'opération « vélos électriques »
Mettre à disposition des locations de vélos (électriques ou non) (auprès des vendeurs de vélos)
Mettre en place des parkings vélos près des lieux de rassemblement (+ sécuriser les lieux (box))
Transports en commun inter-communal communes → Les HRS Priorité à la journée du samedi
Installer un parc de vélos électriques « velib » sur le territoire
Relancer la ligne de fer Cholet-Les Herbiers ou navettes-bus, et ligne « Montaigu-Les Herbiers »
Accélérer l'installation des bornes électriques

Transition énergétique : bâti et économie d'énergie

Mesures présentées par les rapporteurs
Sensibiliser aux bonnes pratiques d'utilisation des logements éco-performants ou pas : organiser des actions (écoles, etc.) Poursuivre les aides et les actions durablement
Encourager : Associer gestion de l'énergie sur le parc existant avec protection des biens et personnes -> sur le parc existant, mener des actions auprès des personnes en précarité (profiter de la domotique pour faire plus que de l'énergie) → appel à projet =1 maison -> mettre à disposition des récupérateurs d'eau (comme les composteurs) -> intégrer dès la construction des espaces de tri et de mesure des dépenses d'énergie
Mesurer : - les consommations énergétiques pour les comparer à des consommations économes liées de bonnes pratiques - créer un panel de citoyens référents - promouvoir/inciter aux instruments de mesure
Communiquer plus sur l'existant : Espace Info Energie (pas toujours connu) Donner plus de visibilité à l'EIE (vitrine)
Exemplarité des bâtiments communaux
Incitations pour études personnalisées pour diag énergie particuliers et Com.
Autres mesures
Densifier dans les centres-bourgs
Exemplarité du parc locatif public
Veiller : orientation des maisons dans les nouveaux lotissements

Santé

Mesures présentées par les rapporteurs
Urgent : créer des liaisons douces (pour l'accès aux centres-villes, pour le bien-être et être en bonne santé, pour le déplacement des enfants, pour les personnes en fauteuil…)
Faire venir des professionnels médicaux (anesthésistes, cardiologues, dentistes, généralistes…)
Poursuivre l'introduction de nourriture de qualité (en restauration collective (cantines scolaires, maisons de retraite…), aliments biologiques
Autres mesures
Prévention : une journée sans portable ??
Prévention hygiène : ne pas relâcher la prévention. Continuer l'information dans le milieu professionnel
Développer des pôles : travail en commun, éviter l'isolement, mutualiser les pratiques
Incitation politique (au niveau national) dans le cursus de formation, d'une installation en milieu rural
Favoriser l'accueil de nouveaux praticiens (généralistes : ++ ; dentistes, ophtalmo +)
Prévention : attention aux produits ménagers
Elargir horaires piscines
Inciter et améliorer l'accueil des praticiens
Créer des potagers dans les écoles : apprentissage « bien manger », apprentissage rythme de la nature (a contrario du tout tout de suite)
Que la Co Co reste moteur sur le développement de l'agriculture raisonnée
Proposer formation aux parents (produits locaux et de saison) Proposer des ateliers cuisine
Renforcement spécialistes (radiologues, gynéco…)
Centre d'assistance et de coordination aux personnes en déficit d'autonomie (idem CLIC mais pour – 60 ans)
VELIB' + pistes cyclables en ville
Faciliter l'accessibilité sous toutes ses formes (matérielles, sociales, culturelles, sportives…) ex. professions de foi en braille (vote)
Aménager un sentier pédagogique (identification de plantes, arbres, faune et flore)
Local pour télé-médecine (consultations à distance)

Tourisme

Mesures présentées par les rapporteurs
Proposer des offres groupées Puy du Fou + autres activités sur communes de la communauté (créer une « box des activités » des Pays des Herbiers
Valoriser les sites touristiques existants dans les communes de la communauté (Tricherie)
Prévoir location vélos dont vélos électriques
Prévoir point touristique à la gare
Coordonner les animations au niveau du pays de Montaigu à Pouzauzes
Restaurant : . guide/produits locaux . diversifier l'offre de restaurant, notamment avec des produits locaux type casse-croute vendéen . inciter à les faire ouvrir pendant la saison touristique, qu'il y ait toujours un restaurant d'ouvert
Mutualiser les campings + 1 camping 4 étoiles (aquatique)
Autres mesures
Mettre à disposition des touristes des moyens de transport pour découvrir la communauté
Mobiliser les hébergeurs (=prescripteurs) sur circuits hors Puy du Fou
Valoriser le patrimoine contemporain
Valoriser le patrimoine industriel du Pays de Herbiers
Rouvrir la liaison ferroviaire
Signalétique (panneaux) au temps : . du lieu de couchage au Puy du Fou et vice versa . circuits pêche . centre équestre…
S'inscrire dans une démarche environnementale (hébergement, lieux d'accueil, déplacement)
Organiser les parcours sportifs : . en local (en + de Vendée vélo) . Marche, vélo, course à pied, cheval . les faire connaître et les diffuser aux touristes → en collaboration avec les associations
Remettre en fonction le rail ! pour les touristes, pour les étudiants, pour les salariés…
Calendrier mutualisé (pour anticiper les animations et éviter les doublons)
Cinéma = complexe
Créer des animations : . marchés, marchés nocturnes . évènements sportifs . animations musicales . un programme d'animation saisonnier
Préserver le paysage du bocage
Subventionner les lieux d'hébergement qui répondent à certains critères (définir les normes pour avoir

des hébergements de qualité → cf. espace Info énergie pour l'habitat)
Développer des structures (camping, haut de gamme, hébergement insolite ?)
Formation acteurs du tourisme (internet, accueil ++, environnement touristique, langues étrangères)

ANNEXE : COMPTE-RENDU DES ATELIERS THEMATIQUES DU 24 JANVIER 2016

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Suite au forum d'avenir du 3 septembre 2015
- 3 Grands thèmes sont retenus:
- LE TOURISME
- LA SANTE
- L'ENERGIE (qui regroupera le bâti, le développement économique, la production d'énergie et la mobilité)

Le 14 janvier 2 Ateliers se sont réalisés :

Le matin l'atelier énergie qui regroupait comme convenu le bâti, l'énergie en générale et la mobilité, 16 personnes ont apporté les connaissances afin d'établir un panel de propositions sur les 3 domaines de réflexions

L'après-midi 8 personnes pour l'atelier santé ou le débat a été ouvert et a permis d'enregistrer des propositions répondant aux attentes de notre territoire

Le 18 février 24 personne assistaient à l'atelier tourisme

Thèmes retenus lors de l'atelier énergie

- Poursuivre la sensibilisation des collectivités et du grand public
- Elaborer une politique commune selon une approche globale
- Développer l'économie verte
- Développer les approches participatives de la production d'énergie
- Développer les liaisons douces
- Développer l'usage du vélo
- Développer le transport en commun
- Promouvoir le covoiturage de proximité
- Accélérer l'installation des bornes électriques
- Favoriser les mobilités de proximité
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics
- Inciter les particuliers aux économies d'énergie
- Lutter contre la précarité énergétique du parc locatif public
- Concevoir un habitat performant
- Développer l'économie circulaire

Thèmes retenus lors de l'atelier santé

- Mieux prendre en compte la perte d'indépendance liée au handicap et au vieillissement
- inciter et améliorer l'accueil des professionnels
- Développer les structures d'accueil des personnes handicapées
- Favoriser l'activité physique en faveur de la santé
- Aménager un sentier pédagogique
- Sensibiliser aux pratiques à risques
- Retrouver un lien de proximité
- Développer l'alimentation saine en restauration collective
- Apprendre à bien manger